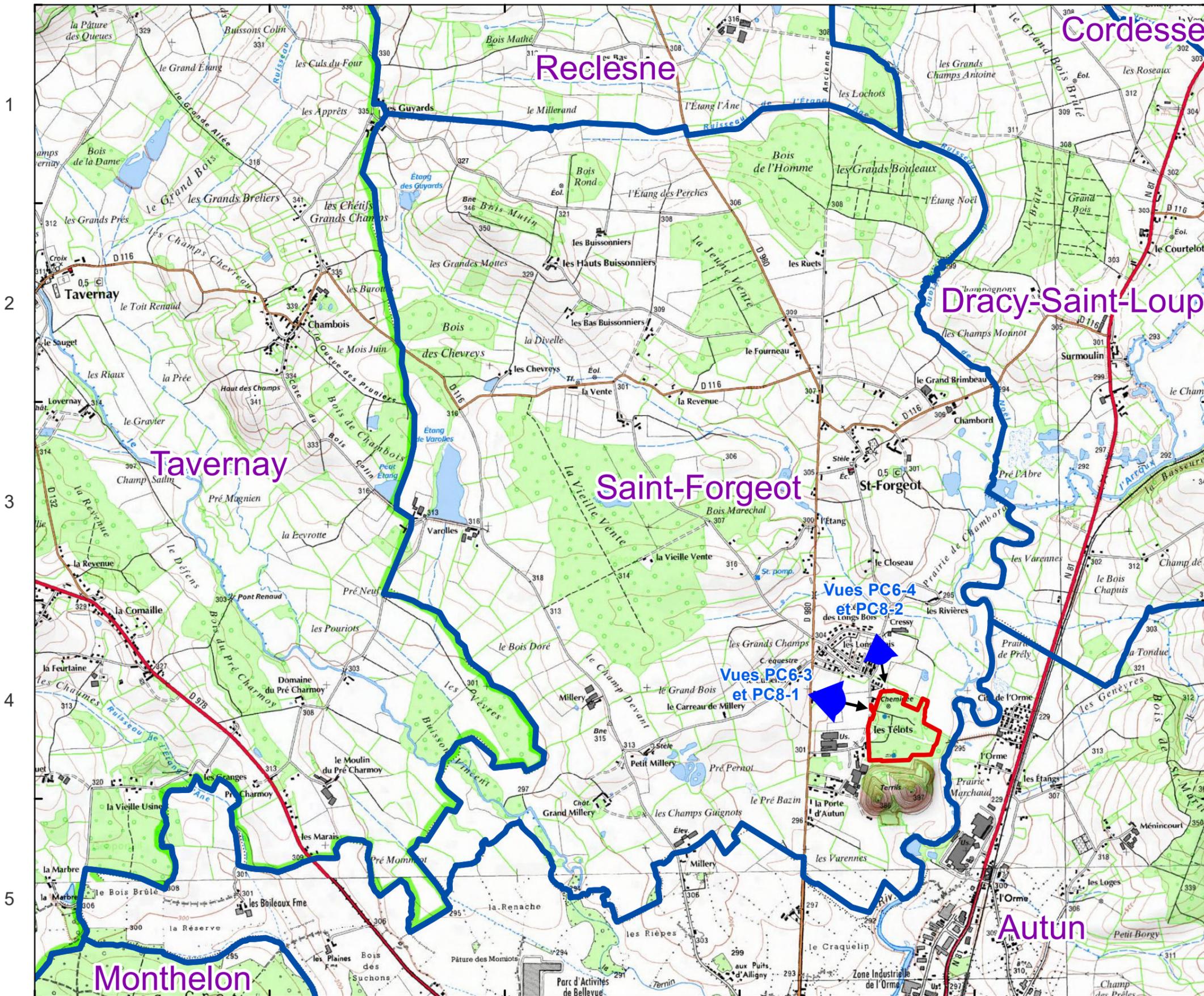


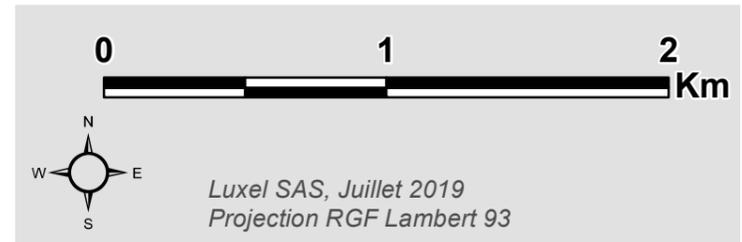
# PC01 - Localisation du projet

Projet de parc photovoltaïque de la commune de SAINT FORGEOT (71)



Frédérique LONCHAMPT  
 EURL d'ARCHITECTURE  
 2, Place Sainte Claire  
 38000 GRENOBLE  
 Tel. 04 76 52 54 90  
 Fax 09 67 33 54 90

- Aire d'étude
- Communes



A B C D E

# Projet photovoltaïque

SARL GPV SUN 40  
47 Rue J.-A. Schumpeter  
34470 Perols

## PC2-1 Plan de masse et implantation

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Sections	B
Parcelle(s)	951 et 954



### Informations

Surface clôturée 8,9 ha

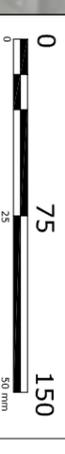
	Poste de livraison
	Poste de transformation
	Unité foncière
	Limites cadastrales
	Rangée de panneaux photovoltaïques
	Panneaux photovoltaïques adaptés aux ovins
	Clôture
	Voiture périphérique
	Voiture semi-perméable
	Aire de déchargement
	Arbres existants à conserver
	Haies à créer
	Ligne RTE + Zone tampon de 5m de chaque côté
	Talus

Aucun raccordement au réseau n'est prévu

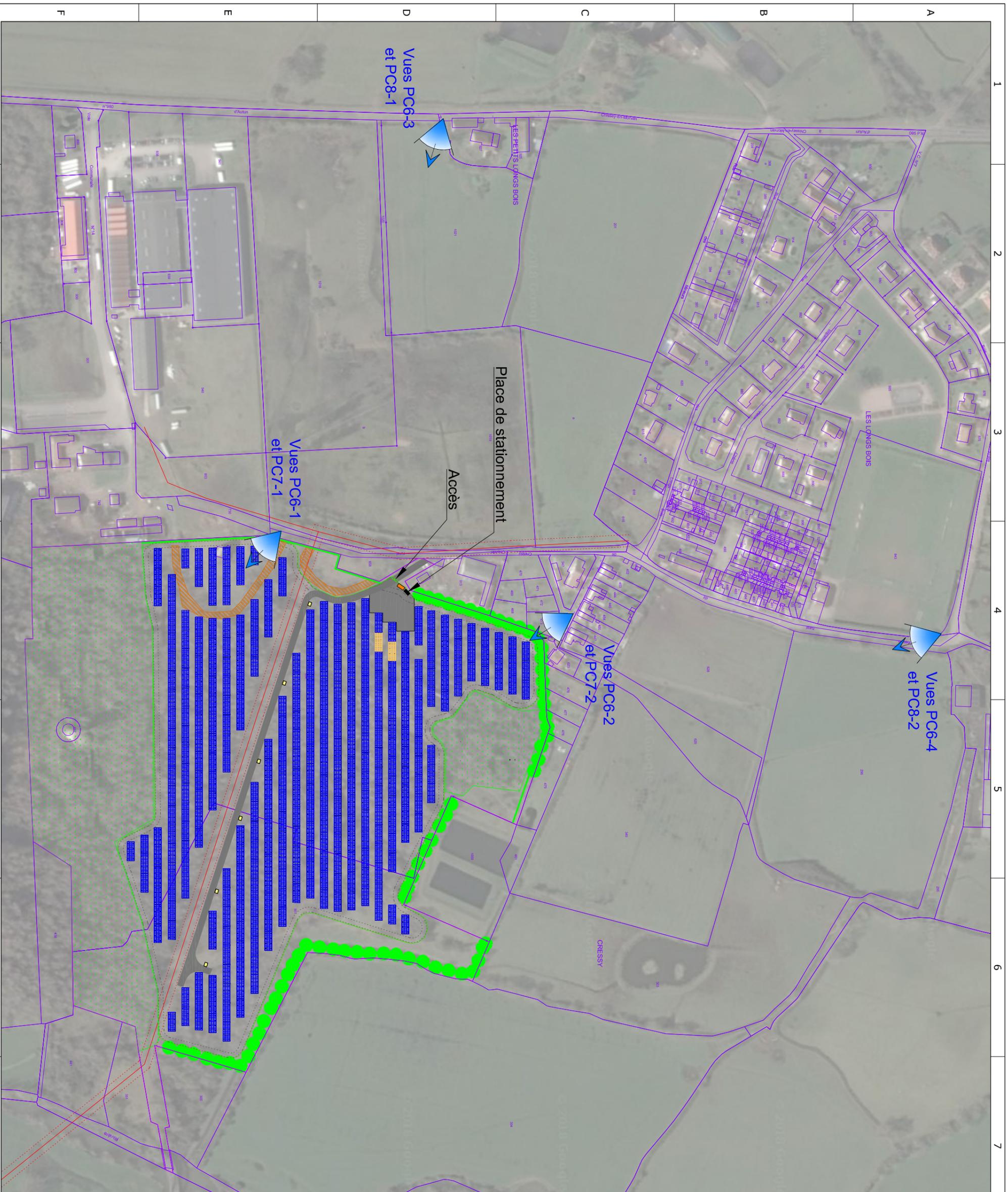
Echelle 1:3000

Format d'impression A3

Unité des mesures Mètres



Date	Nom
Editeur 30/07/2019	LLE
Contrôle 31/07/2019	AFI



# Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40  
47 Rue J.A. Schumpeter  
34470 Perols

PC2-2

## Plan de masse Aménagement des panneaux

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	951 et 954



### Informations

Surface clôturée 8,9 ha

- Unité foncière
- Limites cadastrales
- Rangée de panneaux photovoltaïque
- Panneaux photovoltaïques adaptés aux ovins
- Clôture
- Voie semi-perméable
- Voie périphérique
- Aire de déchargement
- Eloignement limite de propriété
- Eloignement clôture
- Dimensions rangées de panneaux
- Ligne RTE + Zone tampon de 5m de chaque côté
- Talus

Aucun raccordement au réseau n'est prévu

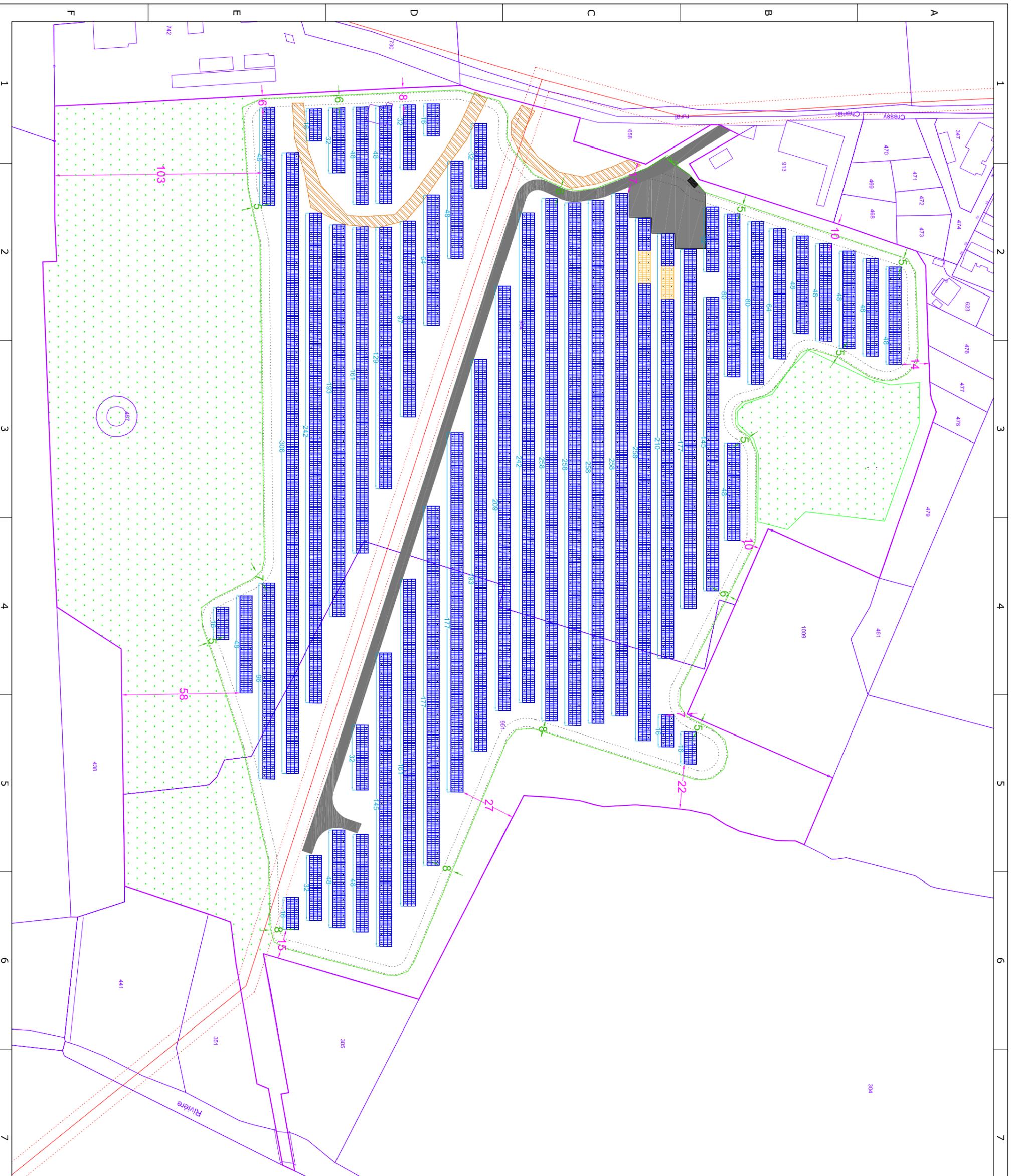
Echelle 1:1.750

Format d'impression A3

Unité des mesures Mètres



Date	Nom
Editeur 30/07/2019	LLE
Contrôle 31/07/2019	AFI



# Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40  
47 Rue J.A. Schumpeter  
34470 Perols

PC2-3a  
Plan de masse  
Localisation des  
constructions

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	951 et 954



## Informations

Surface clôturée 8,9 ha

- Unité foncière
- Limites cadastrales
- Clôture
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Eloignement limite de propriété
- Eloignement clôture
- Eloignement entre locaux techniques
- Ligne RTE + Zone tampon de 5m de chaque côté
- Talus

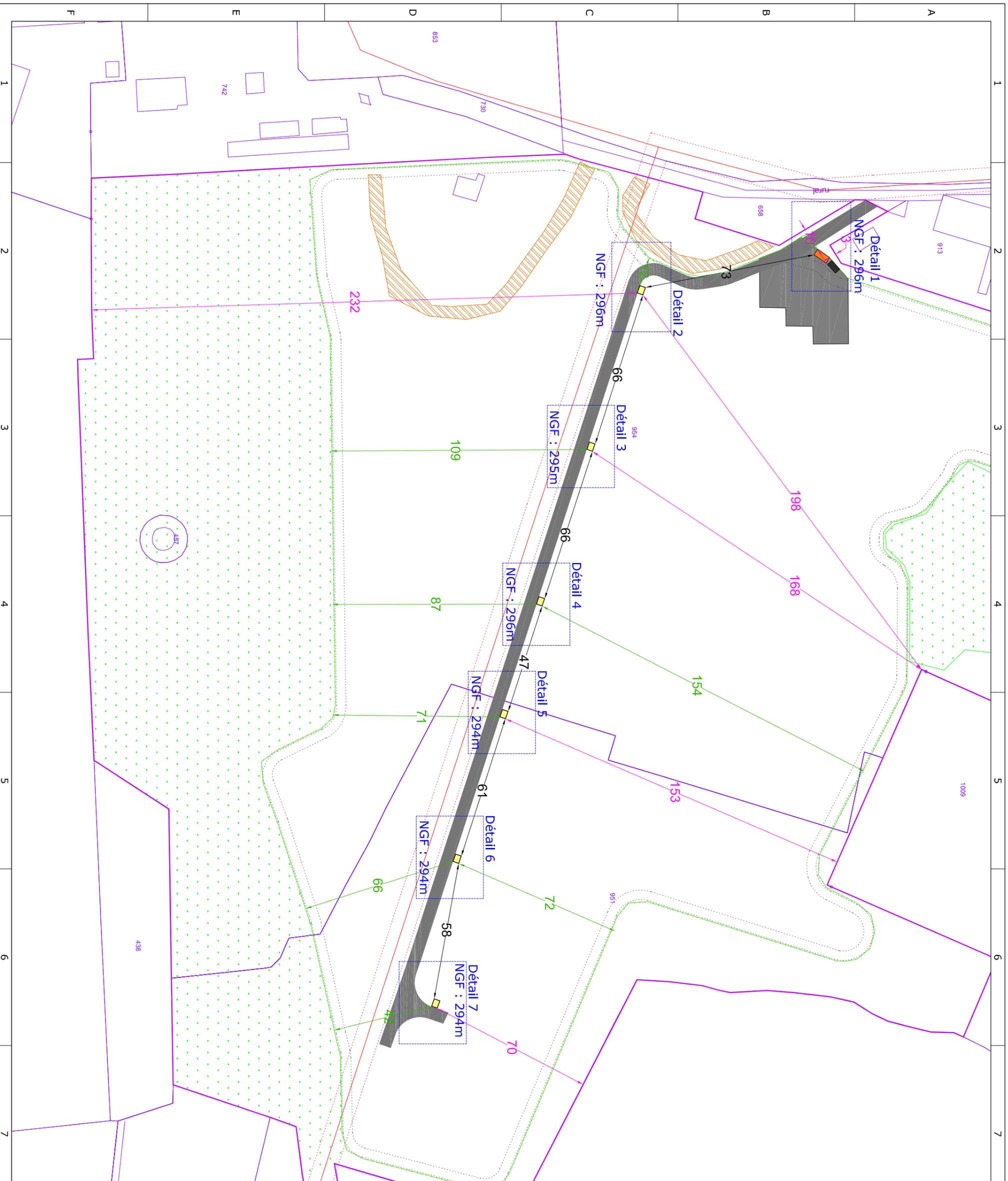
Echelle 1:1.500

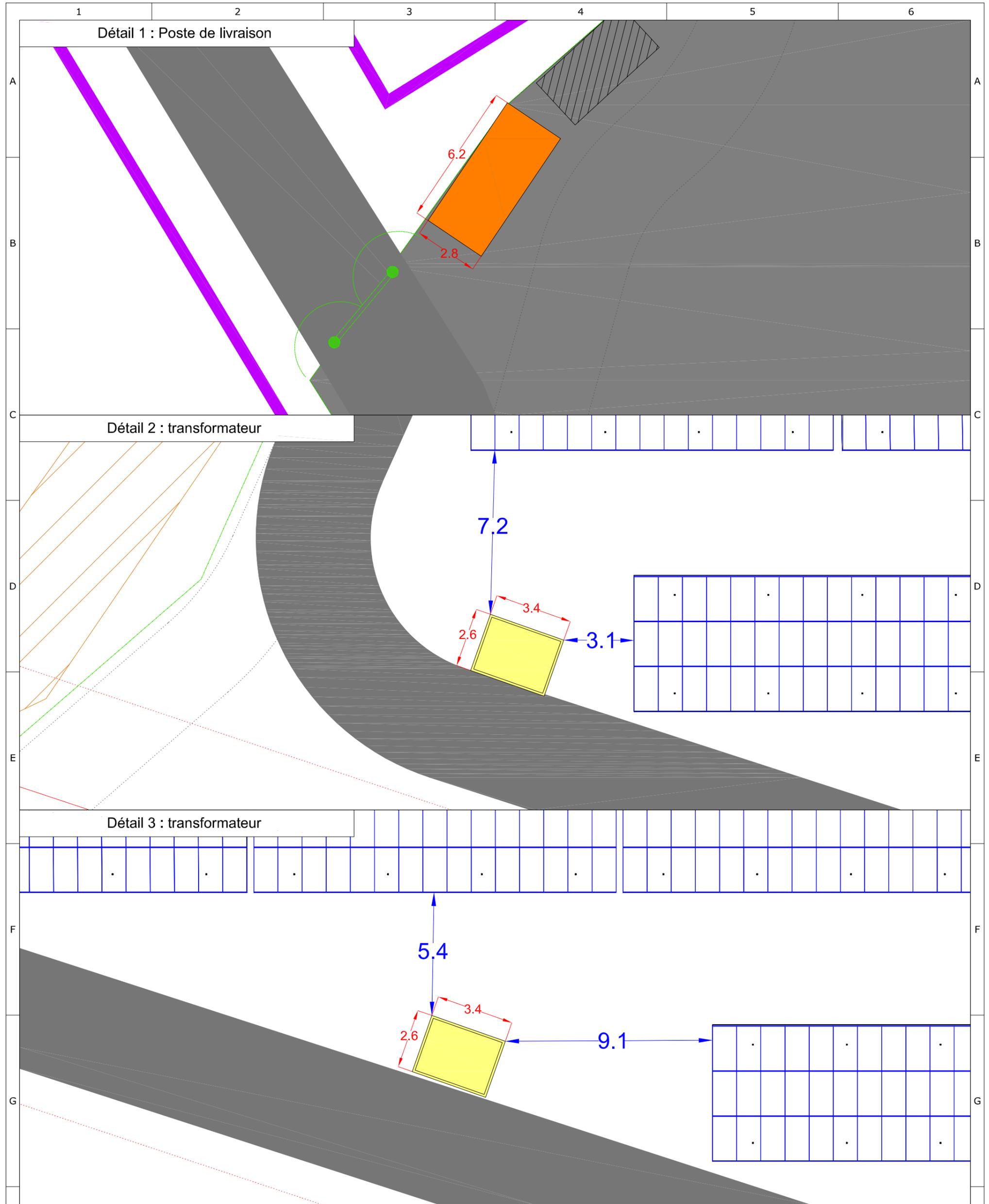
Format d'impression A3

Unité des mesures Mètres



Date	Nom
30/07/2019	LLE
31/07/2019	AFI





**Projet photovoltaïque**

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	951 et 954

**PC2-3b  
Plan de masse  
Dimensions des constructions**

	Date	Nom
Editeur	30/07/2019	LLE
Contrôle	31/07/2019	AFI

**Informations**

Surface clôturée	8,9 ha

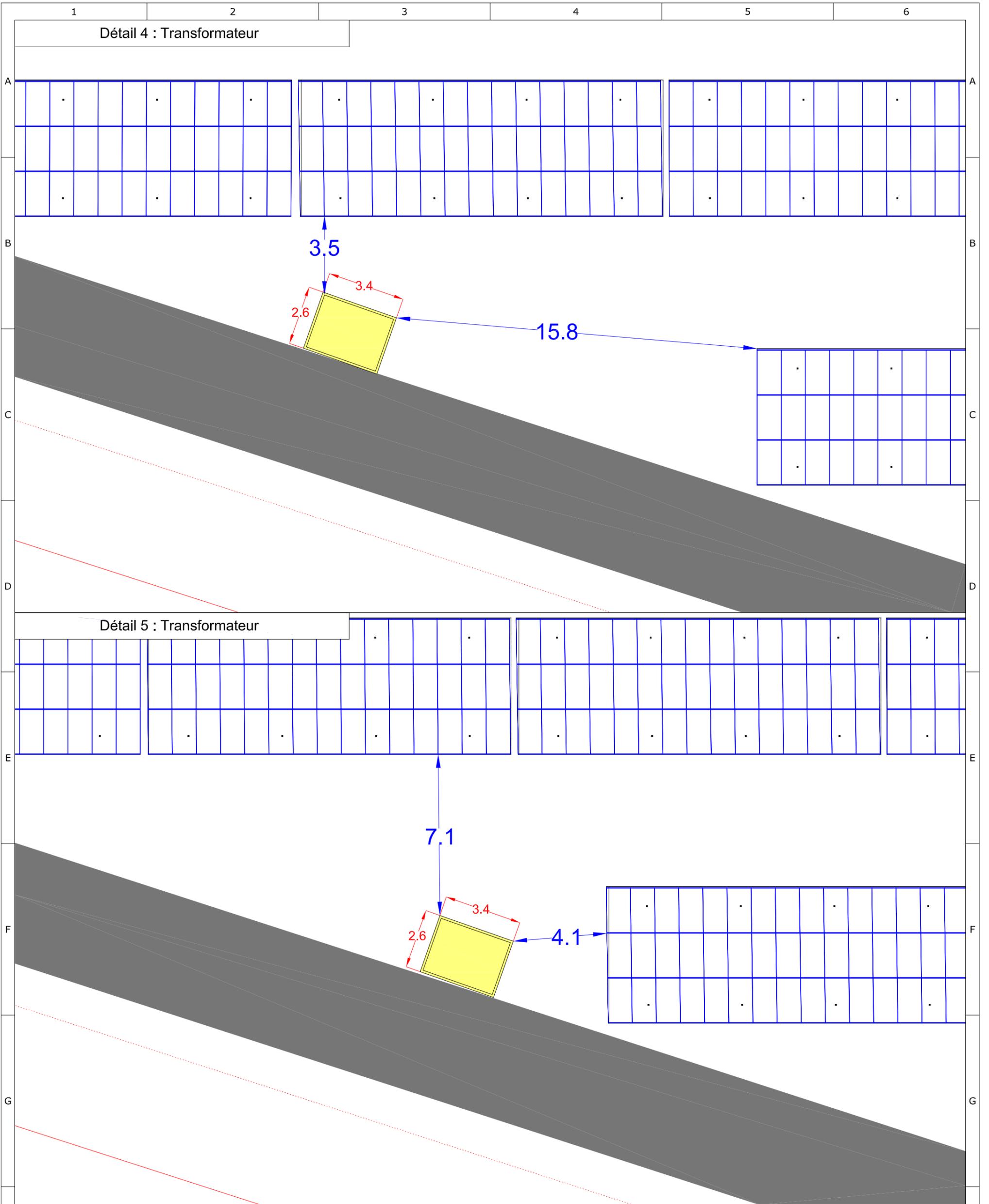
- Unité foncière
- Voirie semi-perméable
- Voirie périphérique
- Panneaux photovoltaïques
- Clôture
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Place de stationnement
- Ligne RTE + Zone tampon de 5m de chaque côté



Echelle	1/150
Format	A3
Unité	Mètres

Détail 4 : Transformateur

Détail 5 : Transformateur



Projet photovoltaïque

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	951 et 954

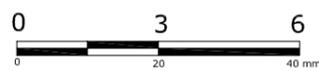
PC2-3c  
Plan de masse  
Dimensions des constructions

	Date	Nom
Editeur	30/07/2019	LLE
Contrôle	31/07/2019	AFI

Informations

Surface clôturée	8,9 ha

- Rangée de panneaux photovoltaïque
- Voirie semi-perméable
- Poste de transformation
- Ligne RTE + Zone tampon de 5m de chaque côté



Echelle	1/150
Format	A3
Unité	Mètres

1

2

3

4

5

H

H

B

B

C

C

D

D

E

E

F

F

G

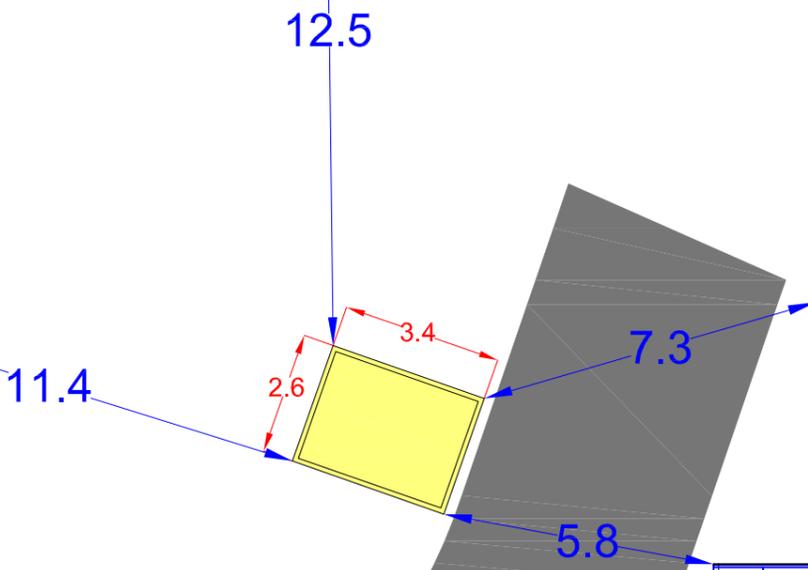
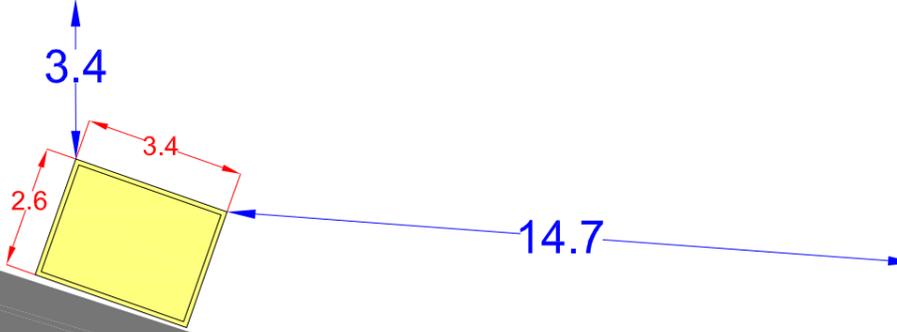
G

H

H

Détail 6 : Transformateur

Détail 7 : Transformateur



Projet photovoltaïque

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	951 et 954

PC2-3d  
Plan de masse  
Dimensions des constructions

	Date	Nom
Editeur	30/07/2019	LLE
Contrôle	31/07/2019	AFI

Informations

Surface clôturée	8,9 ha

- Rangée de panneaux photovoltaïque
- Voirie semi-perméable
- Poste de transformation
- Ligne RTE + Zone tampon de 5m de chaque côté



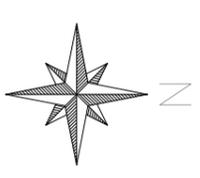
Echelle	1/150
Format	A3
Unité	Mètres

# Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40  
47 Rue J.A. Schumpeter  
34470 Perols

## PC2-4 Plan de masse Aménagements

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	951 et 954



### Informations

Surface clôturée 8,9 ha

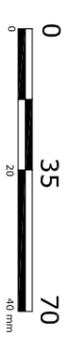
- Unité foncière
- Limites cadastrales
- Clôture
- Voie semi-perméable
- Voie périphérique
- Haie à créer
- Aire de déchargement
- Côte voirie
- Arbres existants à conserver
- Arbres existants défrichés
- Ligne RTE + Zone tampon de 5m de chaque côté
- Talus

- Le rayon de courbure de chaque virage est de 11°.  
- Le raccordement aux réseaux électrique et téléphonique se fera sur le PDL

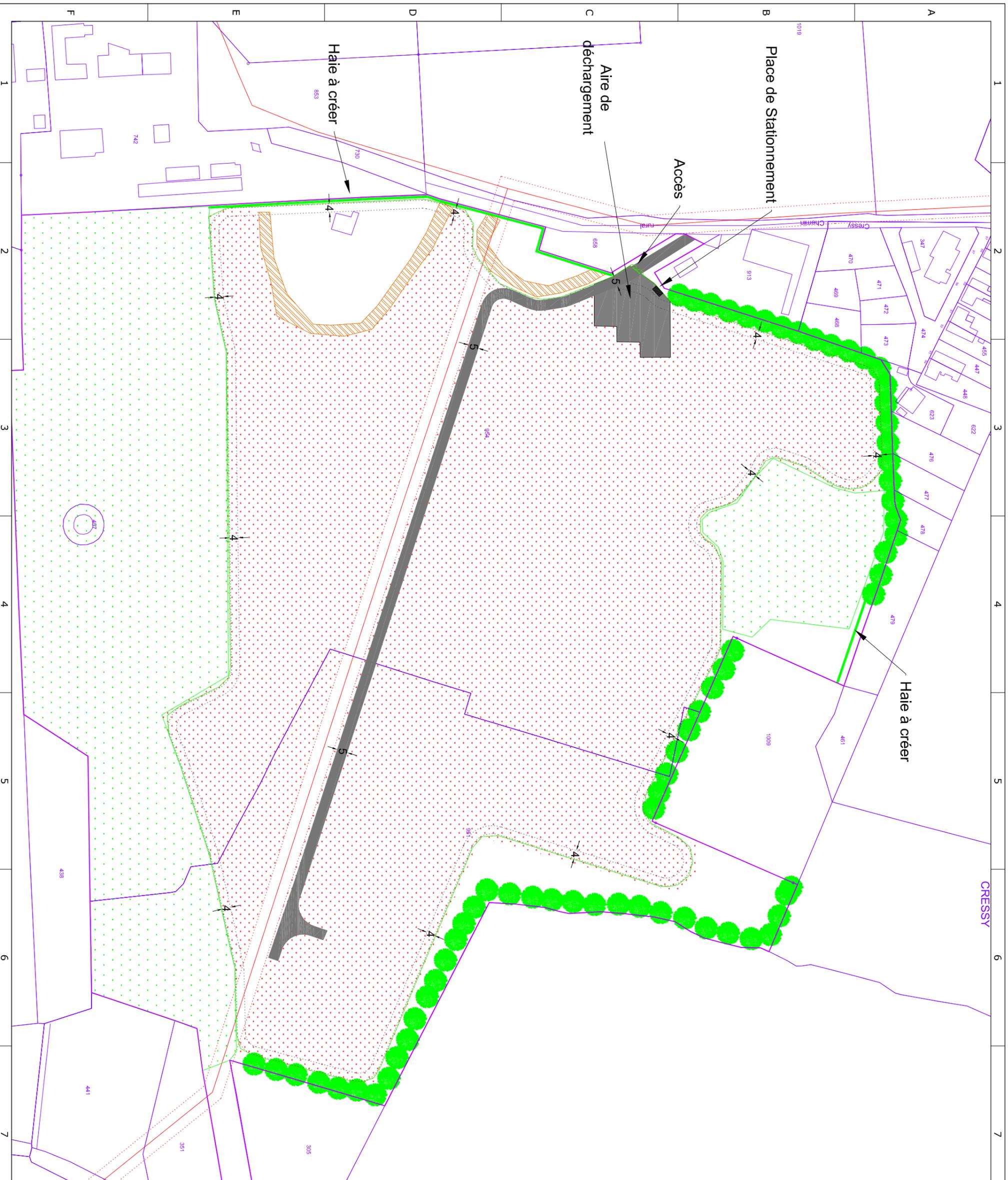
Echelle 1:1750

Format d'impression A3

Unité des mesures Mètres



Date	Nom
30/07/2019	LLE
31/07/2019	AFI



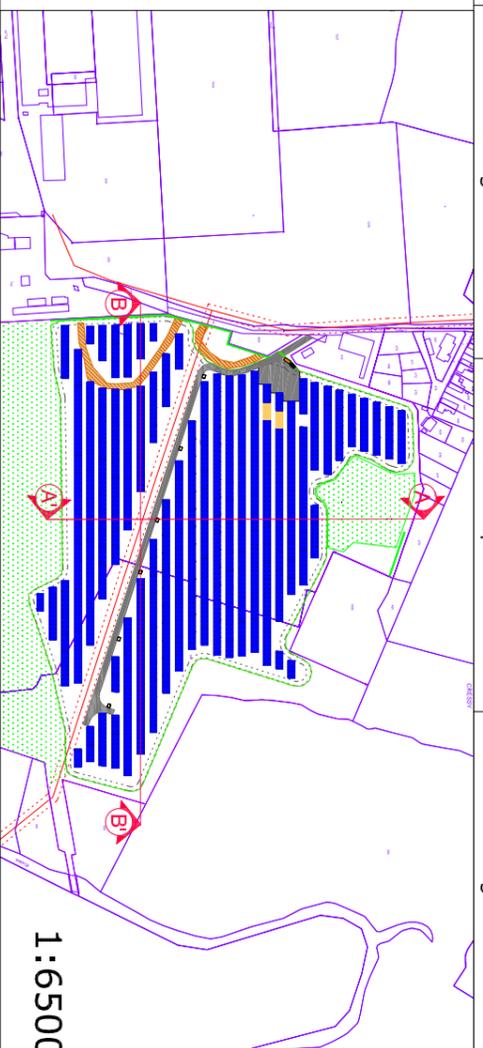
# Projet photovoltaïque

SARL GPV SUN 40  
47 Rue J.A. Schumpeter  
34470 Perols

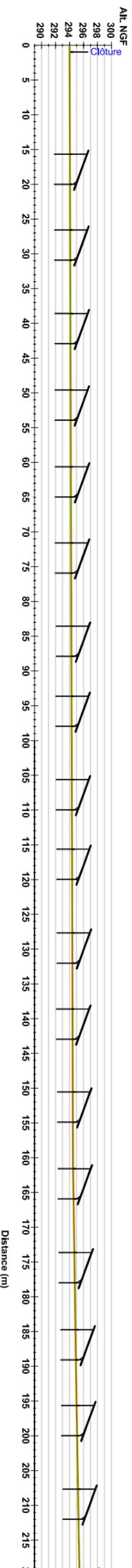
PC3  
Coupe du terrain et des constructions

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	951 et 954

1:6500

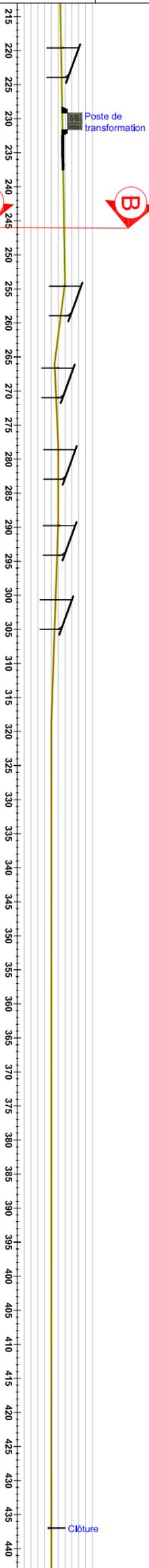


A-A' - 1:700



Distance (m)

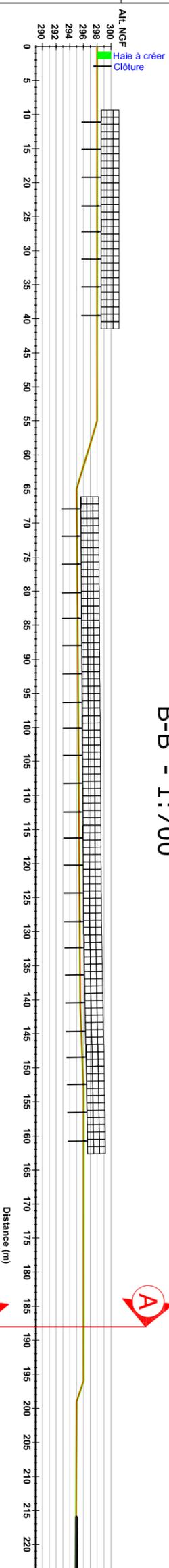
Suite A-A' - 1:700



D

- Poste de livraison
- Postes transformateur
- Terrain projet
- Terrain naturel
- Panneau Incliné à 20°

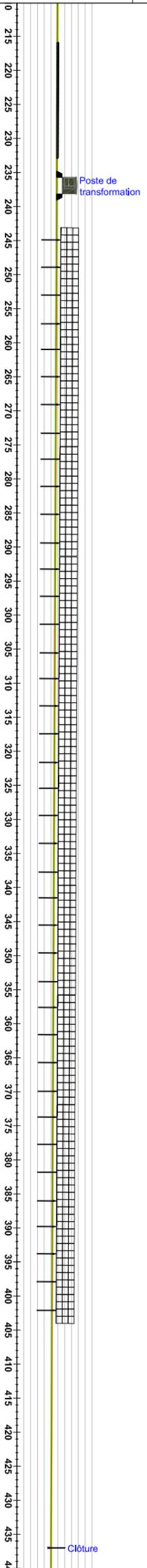
B-B' - 1:700



Distance (m)



Suite B-B' - 1:700



F

Date	Nom
30/07/2019	LLE
31/07/2019	AFI

Echelle	Variable
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres

1

2

3

4

5

6

7

F

1

2

3

4

5

6

7

8

A

B

C

D

E

Pour la CPV SUN 40 :

47 rue J.A. Schumpeter

34 470 PEROLS

Tel : 04 67 64 99 60

Fax : 04 67 73 24 30

**PC 04 : Notice descriptive du  
terrain et présentation du projet**

**Projet de parc photovoltaïque  
Commune de Saint-Forgeot  
Lieu-dit « Les Télots »**



**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tel. 04 76 52 54 90  
Fax 09 67 83 54 90

## SOMMAIRE

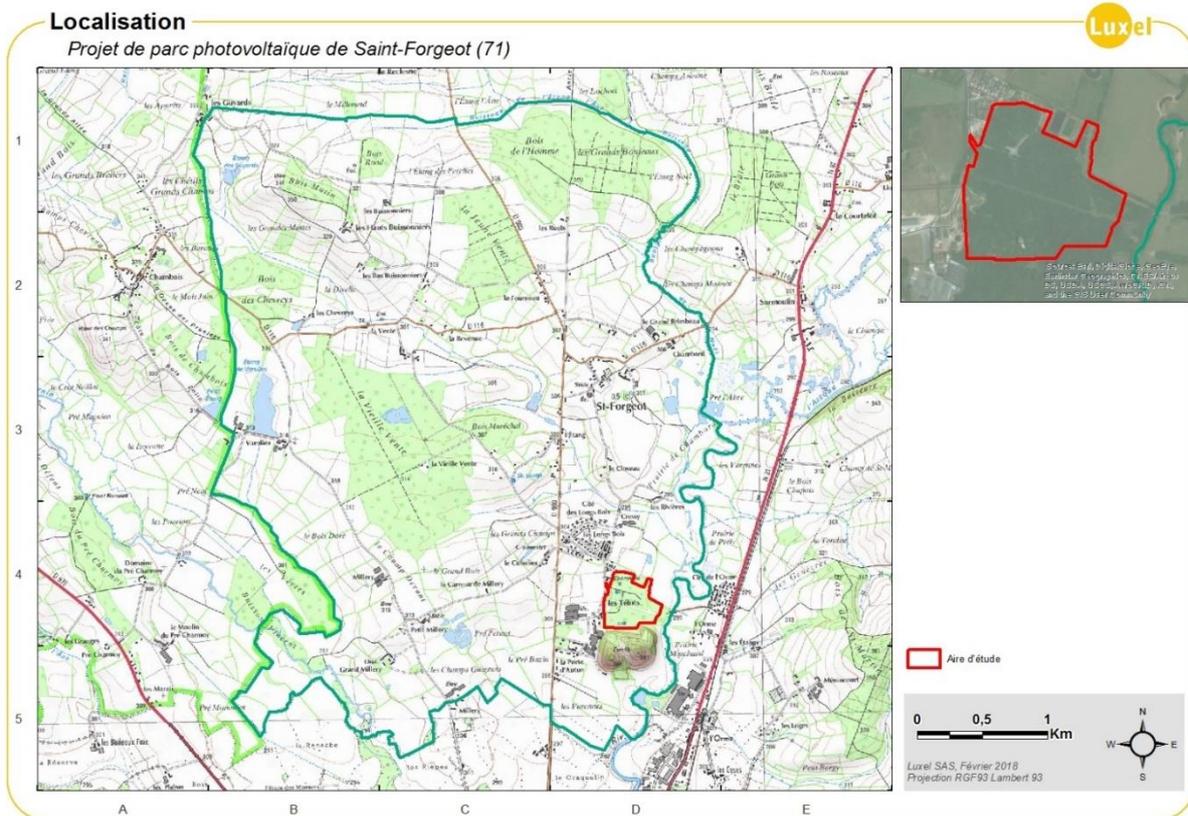
1.	Notice descriptive du terrain.....	3
1.1	Localisation.....	3
1.2	Périmètre de l'aire d'étude.....	3
1.3	Situation paysagère de l'aire d'étude .....	6
1.4	Description de l'état initial du terrain .....	7
2.	Présentation du projet .....	9
2.1	Justification du projet d'aménagement.....	9
2.2	Le projet d'implantation .....	10
2.3	Aménagements techniques propres au parc photovoltaïque .....	11
2.4	Aménagements et mesures paysagères .....	12
2.4.1	Impacts paysagers.....	12
2.4.2	Mesures d'intégration paysagères.....	12
2.5	Gestion des espaces libres et des plantations .....	15
2.6	L'accès au site et configuration de la voirie interne .....	15

**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tél. 04 76 52 54 90  
Fax 09 67 33 54 90

# 1. Notice descriptive du terrain

## 1.1 Localisation

Le site est localisé sur la commune de Saint-Forgeot (71), à 5 km au nord d'Autun. Il se situe au sud-est du territoire communal.



## 1.2 Périmètre de l'aire d'étude

Le périmètre de l'aire d'étude correspond aux parcelles cadastrales B 951 et 954 et présente une superficie d'environ 14 hectares.

Le site correspond à une partie de l'ancien carreau de l'exploitation des schistes bitumineux dans le bassin minier d'Autun. Cet ancien carreau était occupé par l'usine des Télots dont subsistent plusieurs bâtis. Le site est actuellement majoritairement boisé et bordé au sud par deux terrils miniers communément appelés « les Télots ».

La commune Saint-Forgeot est actuellement couverte par un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 7 décembre 2001. Le terrain du projet est classé en **zone ND** qui correspond à une zone naturelle non équipée qu'il convient de protéger en raison d'une part de l'existence de risques naturels ou de nuisances et d'autre part en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique.

Une partie des terrains est classée en zones :

- **NDr** : correspondant à une zone de risques naturels ou de risques d'effondrements de terrain dus aux anciennes mines.
- **NDLr** correspondant à une zone de risques d'effondrements de terrain dus aux anciennes mines.

**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte-Claire  
38000 GRENOBLE  
Tél. 04 76 52 54 90  
Fax 09 67 33 54 90

Conformément à l'article L174-1 du code de l'urbanisme, les plans d'occupation des sols qui n'ont pas été mis en forme de plan local d'urbanisme, en application du titre V du présent livre, au plus tard le 31 décembre 2015 sont caducs à compter de cette date, sous réserve des dispositions des articles L. 174-2 à L. 174-5. La caducité du plan d'occupation des sols ne remet pas en vigueur le document d'urbanisme antérieur. A compter du 1er janvier 2016, le règlement national d'urbanisme mentionné aux articles L. 111-1 et L. 422-6 s'applique sur le territoire communal dont le plan d'occupation des sols est caduc.

L'article L174-5 précise que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme ou de document d'urbanisme en tenant lieu a engagé une procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal avant le 31 décembre 2015, les dates et délais prévus aux premier et dernier alinéas de l'article L. 174-1 ne s'appliquent pas aux plans d'occupation des sols applicables sur son territoire, à condition que ce plan local d'urbanisme intercommunal soit approuvé, au plus tard, le 31 décembre 2019.

Ces dispositions cessent de s'appliquer à compter du 1er janvier 2020 si le plan local d'urbanisme intercommunal n'a pas été approuvé.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Autunois Morvan, dont fait partie la commune de Saint-Forgeot, est en cours d'élaboration. Le projet sera pris en compte lors de l'élaboration du PLUi du Grand Autunois Morvan. Le zonage des parcelles concernées par le projet (parcelles cadastrales B 951 et 954) devrait, à minima, autoriser le développement de projets photovoltaïque au sol.

**Le RNU s'appliquera donc sur la commune de Saint-Forgeot à partir du 1er janvier 2020 jusqu'à l'approbation du PLUi (actuellement prévue courant 2020).**

Conformément aux articles L111-3 et L111-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de plan local d'urbanisme, de tout document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune.

Peuvent toutefois être autorisés en dehors des parties urbanisées de la commune :

- [...]
- 2° Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national ;
- [...]

Une centrale photovoltaïque pouvant être assimilée à un équipement d'intérêt collectif ou d'intérêt général lorsque l'électricité produite est revendue – ce qui est le cas –, leur implantation est, à ce titre, autorisée, dès lors que l'énergie produite n'est pas destinée à une autoconsommation.

**Frédéric LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte-Claire  
38000 GRENOBLE  
Tel. 04 76 52 54 90  
Fax 09 67 33 54 90

### Délimitation

Projet de parc photovoltaïque de Saint-Forgeot (71)



Luxel SAS, janvier 2019  
Source : IGN

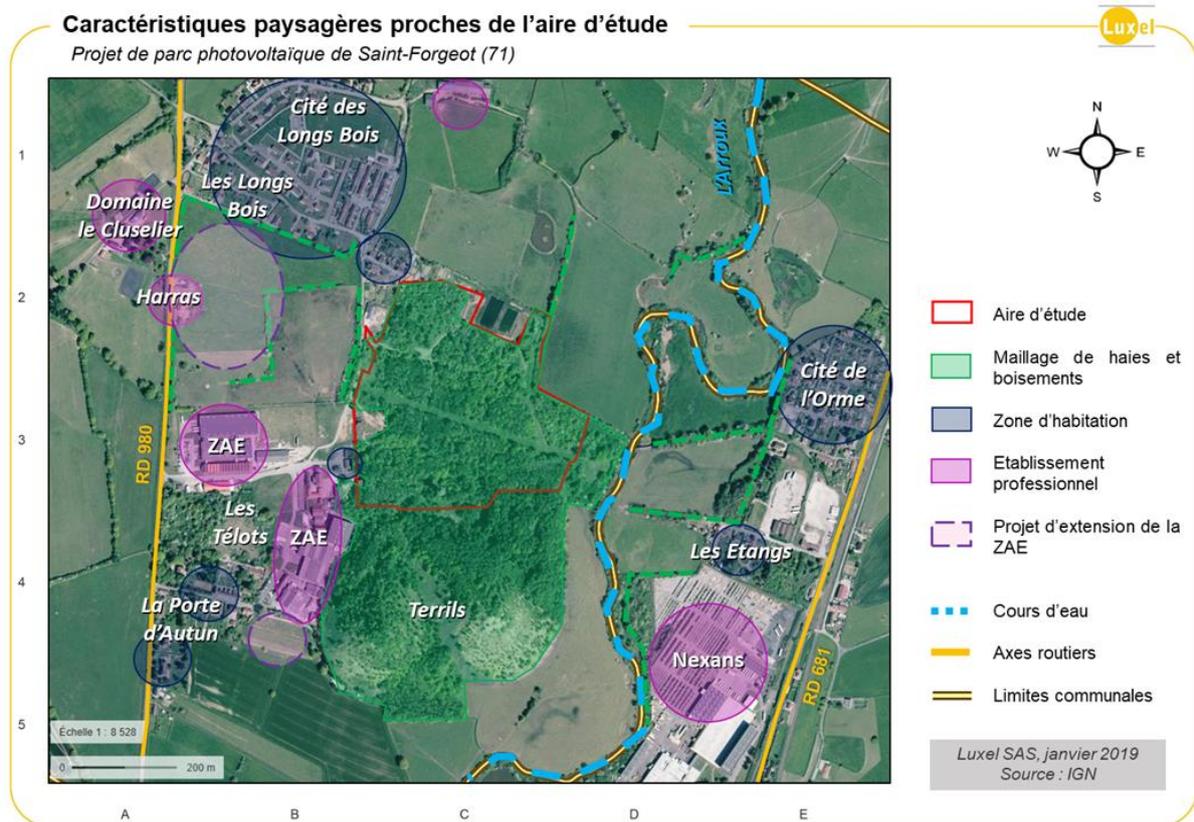
**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tel. 04 76 62 54 90  
Fax 09 67 33 54 90

### 1.3 Situation paysagère de l'aire d'étude

L'aire d'étude est positionnée au sud-est du territoire communal, à proximité de la commune d'Autun. Deux terrils d'une centaine de mètres de hauteur, composés des déchets de la principale exploitation de schistes bitumineux sont présents au sud de l'aire d'étude. Ils constituent un élément paysager remarquable de par leur dimension et leur empreinte dans le paysage local.

L'aire d'étude est située à proximité de la ZAE des Télots et de la Cité des Longs Bois. A l'est, sur la commune d'Autun, on retrouve une importante zone urbanisée comprenant les locaux de l'entreprise Nexans France ainsi que d'une zone résidentielle, la Cité de l'Orme.

L'aire d'étude est située entre deux axes routiers structurants : la RD 980 à l'ouest et la RD 681 à l'est, sur la commune d'Autun. Le site est également situé à l'ouest de la rivière l'Arroux. Le secteur est également marqué par la présence de nombreuses parcelles de prairies.



**Frédérique LONCHAMPT**  
 EURL d'ARCHITECTURE  
 2, Place Sainte Claire  
 38000 GRENOBLE  
 Tél. 04 76 62 54 90  
 Fax 09 67 33 54 90

#### 1.4 Description de l'état initial du terrain

La majeure partie de l'aire d'étude a été naturellement recolonisée par la végétation et est actuellement occupée par des boisements. Deux châteaux d'eau, une cheminée d'usine ainsi que plusieurs bâtiments en ruine, vestiges des anciennes activités minières du secteur, sont encore présents sur le site (cf. ci-après). Celui-ci est également traversé par une ligne électrique aérienne.



*Vue sur le château d'eau et la cheminée présents au nord du site*



*Vue sur les boisements au nord du site*



*Vue sur le secteur au droit des lignes électriques aériennes*

**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Saint-Clair  
38000 GRENOBLE  
Tél. 04 76 52 54 90  
Fax 09 67 33 54 90

Les bâtiments encore présents sur le site sont présentés ci-dessous :

- Une ancienne cheminée d'usine en brique d'une vingtaine de mètres de haut (1),
- Deux châteaux d'eau en béton d'une trentaine de mètres de haut (au nord : 2 ; au sud : 3),
- Un bâtiment rectangulaire partiellement effondré d'environ 50 m<sup>2</sup> en brique et sur un niveau, à proximité du château d'eau au nord (4)
- Un bâtiment en béton avec plusieurs niveaux à l'ouest du site (5)
- Un bâtiment en forme de « L » partiellement effondré, en brique d'environ 180 m<sup>2</sup> (6)
- Un bâtiment rectangulaire partiellement effondré d'environ 380 m<sup>2</sup> en brique et béton (7),



(1) Cheminée d'usine



(2) Château d'eau au nord



(3) Château d'eau au sud



(4) Bâtiment en ruine à proximité du château d'eau au nord



(5) Bâtiment béton à l'ouest



(6) Bâtiment au sud



(7) Bâtiment au sud

## 2. Présentation du projet

### 2.1 Justification du projet d'aménagement

A l'issue de l'étude de l'état initial sur l'environnement dans le cadre de l'étude d'impact, **l'aménagement a été adapté de manière à permettre une meilleure intégration du projet dans l'environnement.** Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des mesures prises au stade de la conception du projet pour éviter ou réduire les effets de l'aménagement sur l'environnement, tout en garantissant la faisabilité technico-économique du projet.

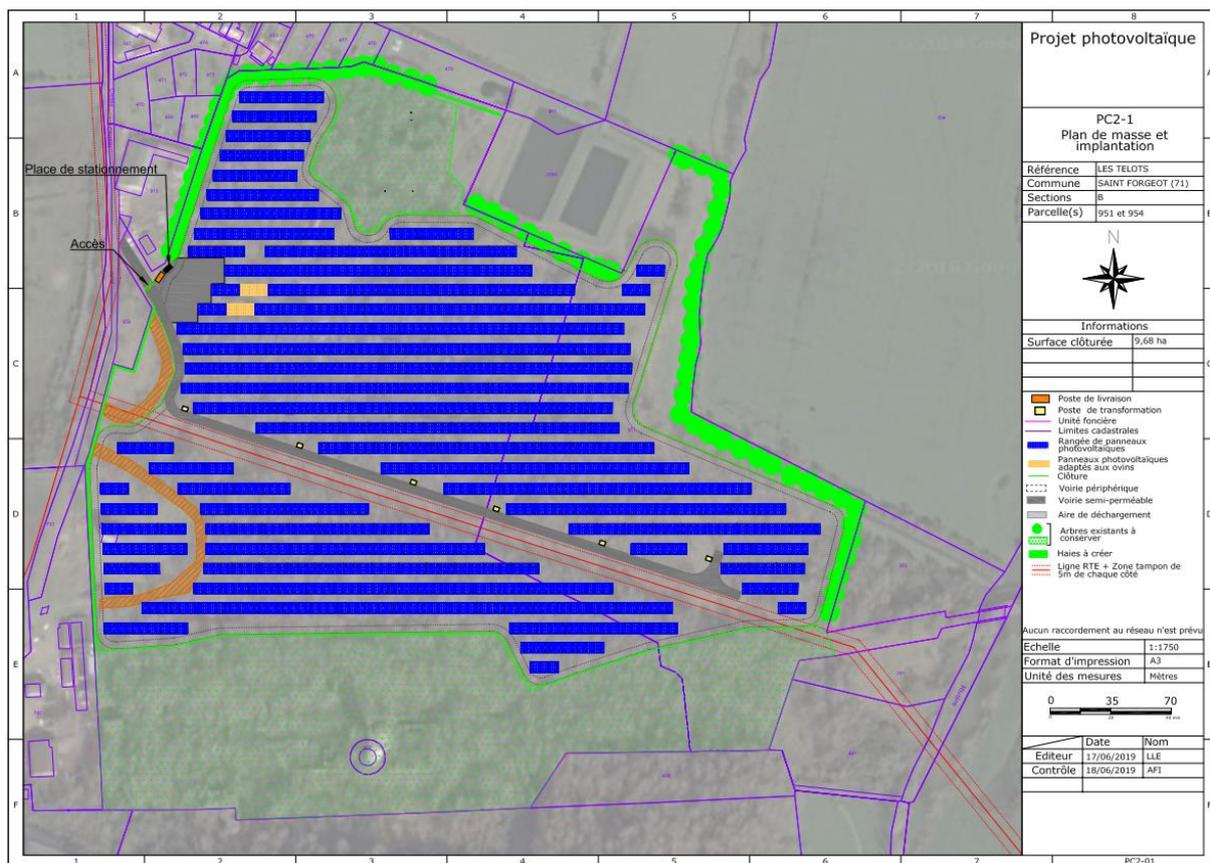
Thématique	État initial	Option conceptuelle
<b>Milieu naturel</b>	Présence du Pic épeichette et du Grand-Duc d'Europe Niveau d'enjeu modéré sur la majorité du site Niveau d'enjeu modéré à fort sur une partie des boisements au sud	Préservation de bandes boisées sur les bordures du site Plantation de haies Maintien de deux zones boisées : au nord-ouest et au sud (en lien avec les terrils) Conservation du château d'eau et des bâtiments présents au sud Maintien des habitats aquatiques
<b>Topologie et géotechnique</b>	Aire d'étude globalement plane Présence de talus à l'ouest	Evitement des talus à l'ouest Préservation des caractéristiques topographiques du site, afin de préserver les conditions de ruissellement Ancrage sur pieux
<b>Milieu humain et insertion paysagère</b>	Visibilité partielle depuis plusieurs habitations à proximité Visibilité partielle et fugace depuis plusieurs axes routiers (voie communale les Télots, RD 980 et RD 681) Vestiges de l'activité minière encore présents sur le site (bâtiments, cheminée, châteaux d'eau)	Maintien des masques visuels existants en bordure du site Plantation de haies Démolition des vestiges encore présents au nord du site
<b>Risques</b>	Présence de zones d'aléas miniers effondrement localisé et affaissement progressif	Evitement des zones d'effondrement localisé Adaptations techniques des tables photovoltaïques à l'aléas d'affaissement (augmentation de la distance inter table Est-Ouest et Nord-Sud, pieux adaptables verticalement)
<b>Accès au site</b>	Chemin d'accès suffisamment large pour le passage des camions.	Réutilisation de l'accès existant Pas d'aménagement spécifique à prévoir à l'extérieur des emprises du site.

Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tél. 04 76 52 54 90  
Fax 09 67 33 54 90

## 2.2 Le projet d'implantation

Les chiffres techniques du projet sont repris ci-dessous sous forme de tableau synthétique.

Parc solaire de Saint-Forgeot			
<b>Surface clôturée</b>	Environ 8,9 ha	<b>Nombre de locaux</b>	- 5 postes de transformation - 1 poste de livraison
<b>Nombre de modules</b>	Environ 15 525	<b>Surface des locaux techniques</b>	Environ 62 m <sup>2</sup>
<b>Puissance unitaire des modules</b>	435 Wc	<b>Clôture</b>	Environ 1 524 ml
<b>Puissance installée</b>	Environ 6,75 MWc	<b>Zone de déchargement</b>	Environ 1 202 m <sup>2</sup>
<b>Surface au sol couverte par les modules</b>	Environ 3,17 ha	<b>Linéaire de voirie</b>	Environ 451 ml de voirie en graviers Environ 1 468 ml de piste périphérique



**Frédérique LONCHAMPT**  
 EURL d'ARCHITECTURE  
 2, Place Sainte Claire  
 38000 GRENOBLE  
 Tél. 04 76 52 54 90  
 Fax 09 67 83 54 90

## 2.3 Aménagements techniques propres au parc photovoltaïque

- **Les rangées de modules photovoltaïques**

Le projet aura une puissance crête installée cumulée d'environ **6,75 MWc**. Il utilise environ **15 525 modules** photovoltaïques à base de silicium cristallin. Les structures porteuses, en acier (RAL 9007), sont orientées plein sud et inclinées entre 15° et 25° pour un rendement optimal. Elles sont fixées par des **pieux battus** dans le sol.

Les modules seront disposés horizontalement sur trois lignes en mode portrait. La hauteur des tables sera limitée à environ 3 m, ce qui facilite l'intégration du projet au niveau visuel, tout en optimisant la puissance installée. Les rangées de modules sont espacées de 4,3 à 5,7 m.

- **Les locaux techniques**

Le parc photovoltaïque est équipé de **5 postes de transformation** qui permettent le passage en courant alternatif et l'élévation de la tension. Ces locaux sont répartis de manière homogène sur l'ensemble du site, de manière à minimiser les longueurs de câbles et donc limiter les pertes électriques, et faciliter la maintenance.

**Un seul poste de livraison** sera installé à l'entrée du parc.

En tout, la surface de plancher occupée par les locaux techniques est d'environ 62 m<sup>2</sup>.

Les locaux techniques seront habillés par une **paroi en béton recouverte d'enduit lissé vert foncé** (couleur RAL 6011 ou équivalent), rappelant la couleur de la végétation environnante.

- **Voiries internes**

A l'intérieur du site, une voirie semi-perméable sera créée afin d'accéder aux locaux techniques et réaliser les opérations de maintenance (451 mètres linéaires de voirie pour engins lourds). La création de ces voies de circulation est effectuée par excavation sur près de 30 cm et par la mise en place de géotextile puis de grave non traitée, compactée.

D'autre part, une bande en herbe de 4 mètres de large est laissée libre entre la clôture et les tables, afin de permettre aux services d'incendie et de secours (SDIS) de pouvoir intervenir sur l'ensemble du parc en cas de départ incendie.

- **Clôture et sécurité du site**

L'ensemble du site est sécurisé par des clôtures et une caméra de surveillance, garantissant la sécurité des personnes, des équipements et la continuité du flux de production électrique.

La clôture sera d'une hauteur de 2 mètres, en acier galvanisé avec des mailles plastifiées, de couleur vert foncé. L'accès au site sera équipé d'un portail pivotant à double vantaux d'une largeur de 5 m en acier galvanisé de couleur vert foncé.

- **Réseaux et raccordements**

Le projet ne nécessite aucun raccordement au réseau d'eau potable et d'assainissement.

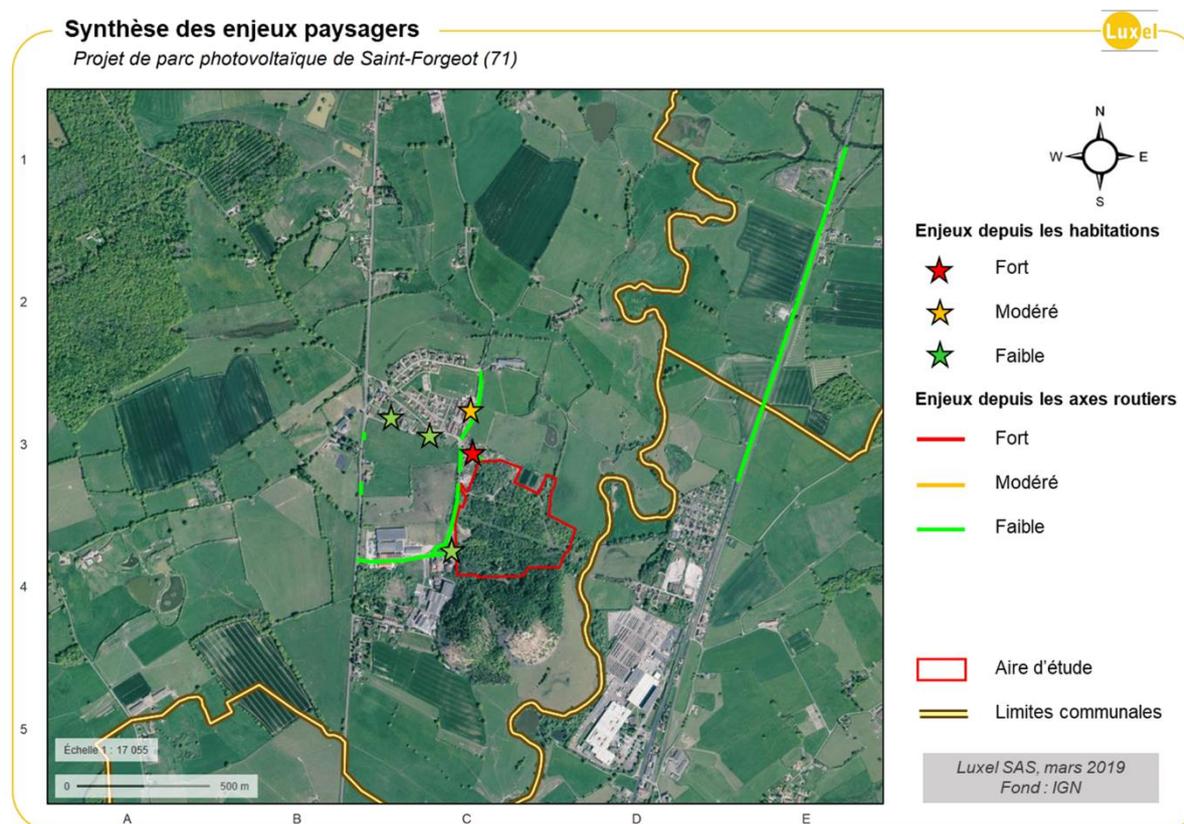
Le site sera raccordé au réseau d'électricité et au réseau téléphonique à partir du poste de livraison.

**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tél. 04 76 52 54 90  
Fax 09 67 83 54 90

## 2.4 Aménagements et mesures paysagères

### 2.4.1 Impacts paysagers

Les principaux enjeux concernent la visibilité depuis les habitations au nord du site. Des covisibilités lointaines ont été relevés depuis différents secteurs, les éléments visibles étant généralement les châteaux d'eau et la cheminée. La présence des terrils ainsi que de haies bocagères sur les parcelles adjacentes limitent les visibilités sur l'aire d'étude.



### 2.4.2 Mesures d'intégration paysagères

Les mesures d'intégration paysagère suivantes sont mises en place pour le projet :

- **Evitement - Conservation des masques visuels existants en bordure du site**

Le maintien de la végétation existante sur les bordures nord-ouest, nord et est de l'aire d'étude permettra de conserver un masquage visuel naturel limitant la visibilité vers le site. Outre l'aspect écologique, le maintien d'un espace boisé en lien avec les terrils au sud sera également favorable à l'intégration paysagère du projet.

Cette mesure permet également le maintien d'un élément paysager « familier » et identifiable pour les riverains, limitant ainsi la modification du paysage local existant.

- **Evitement - Conservation du château d'eau au sud**

De par son ampleur, le château d'eau au pied des terrils constitue le vestige le plus visible depuis les environs proches et lointains. Du fait de la présence d'enjeu naturaliste lié à la présence du Grand-duc d'Europe, cet élément sera conservé sur le site. Outre l'aspect écologique, cette mesure permettra de conserver un élément paysager en lien avec l'historique minier pouvant constituer un repère dans le paysage local.

**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte-Claire  
38000 - GRENOBLE  
Tél. 04 76 52 54 90  
Fax 09 67 33 54 90

- **Réduction - Plantation de haies bocagères**

Afin de limiter la visibilité sur le site et de favoriser l'intégration du projet dans le paysage local, plusieurs linéaires de haies bocagères formées d'une palette d'essences végétales locales seront créées sur environ 264 mètres linéaires :

- Bordure nord : 44 ml
- Bordure ouest : 220 ml

Il est envisagé de planter un panachage de jeunes plants et de plants matures, afin d'assurer un développement rapide et diversifié de la haie.

Le choix final des essences végétales sera réalisé par des entreprises locales d'entretien des espaces verts, en cohérence avec la fiche « Des végétaux pour une haie » éditée par le CAUE de Saône-et-Loire mais également en s'appuyant sur les espèces végétales buissonnantes et arbustives identifiées sur le site lors des inventaires naturalistes.

Parmi les espèces locales qui pourront composer la haie on peut citer : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Sorbier des oiseleurs (*Sorbus acuparia*). Le tableau ci-dessous récapitule le projet de plantation des haies :

	Haie nord	Haie ouest
Linéaire (m)	44	220
Prunellier	10	30
Genêt à balai	7	35
Cornouiller sanguin	5	50
Aubépine	10	25
Sureau noir	7	30
Sorbier des oiseleurs	5	50
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>220</b>

- **Réduction -Traitement architectural des locaux techniques**

Les locaux techniques (poste de livraison et postes de transformation) seront peints dans une couleur s'intégrant dans le paysage environnant : couleur vert RAL 6011 ou équivalent. Placés au centre du parc, ils seront peu perceptibles depuis l'extérieur.



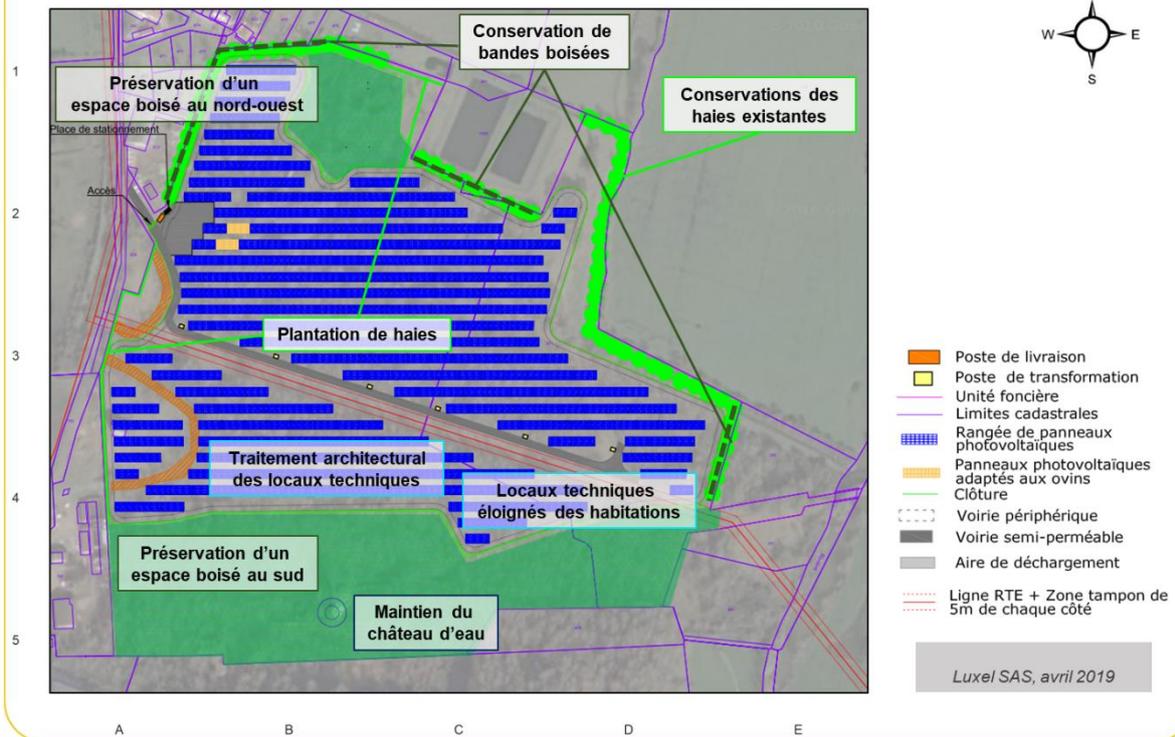
Exemple de poste de transformation sur un parc solaire

Frédérique LONCHAMPT  
 EURL d'ARCHITECTURE  
 2, Place Sainte Claire  
 38000, GRENOBLE  
 Tél. 04 76 62 64 90  
 Fax 09 67 83 64 90

## Synthèse des mesures en faveur de l'intégration paysagère

Projet de parc photovoltaïque de Saint-Forgeot (71)

Luxel



**Frédérique LONCHAMPT**  
 EURL d'ARCHITECTURE  
 2, Place Sainte Claire  
 38000 GRENOBLE  
 Tél. 04 76 52 54 90  
 Fax 09 67 53 54 90

## 2.5 Gestion des espaces libres et des plantations

Dans le projet photovoltaïque, les espaces libres correspondent essentiellement à la superficie non couverte par les composants de la centrale. Ces espaces représentent environ 64,4 % du site clôturé.

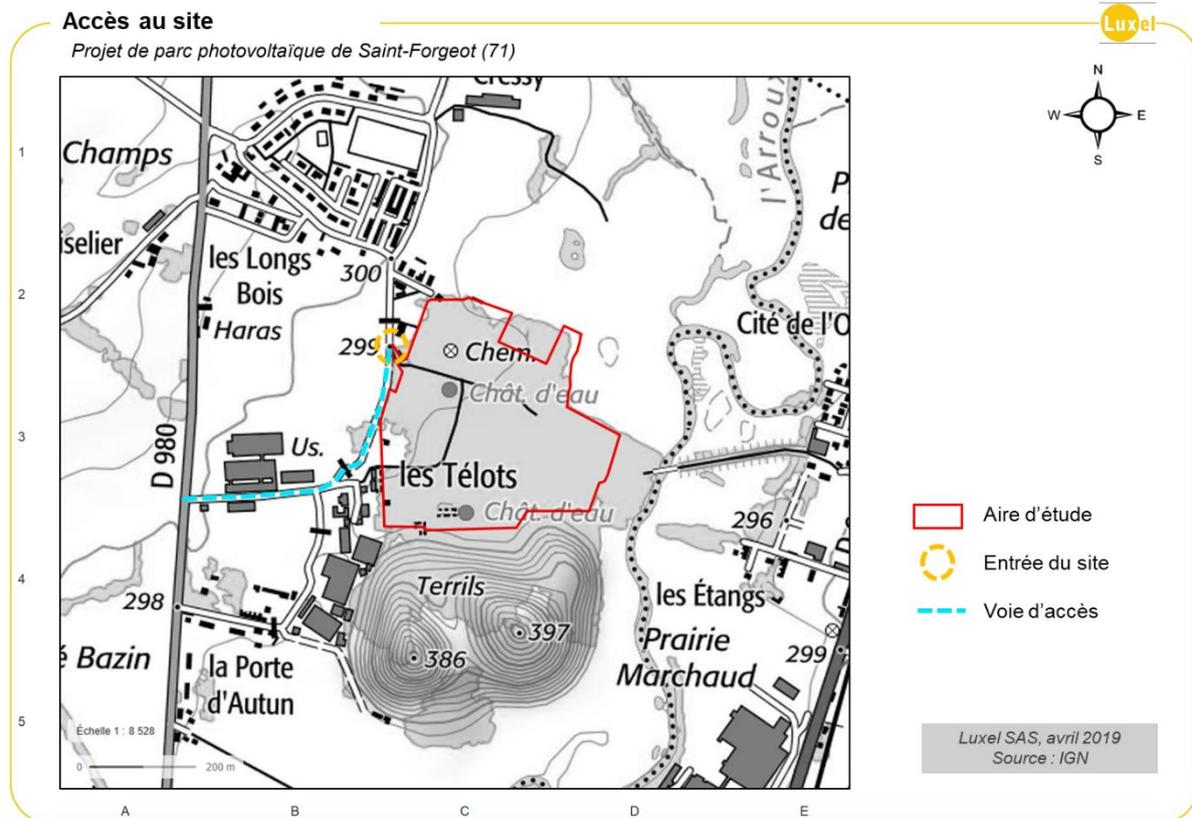
Après les travaux de construction, la végétation recolonisera naturellement les terrains. L'entretien de la végétation du site sera effectué par pâturage ovin, ou à défaut par fauchage mécanique (2 à 3 fois par an). Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé. Une hauteur minimale des modules au-dessus du sol de 0,8 mètre sera respectée. Ainsi, la végétation située sous les panneaux, au niveau des zones d'ombre, recevra une lumière diffuse et pourra donc se développer de manière homogène.

Au niveau des nouvelles plantations, un entretien régulier est prévu pendant les 3 premières années, afin de s'assurer du bon développement des plants. Ensuite, une taille d'entretien est nécessaire (une fois par an environ) pour éviter que la base de la haie se dégarnisse et maintenir une largeur de 2 à 3 mètres.

Au niveau des pourtours boisés, des opérations d'élagage ou de débroussaillage pourront ponctuellement avoir lieu, pour éviter les effets d'ombrage et pour limiter les risques de propagation d'incendie.

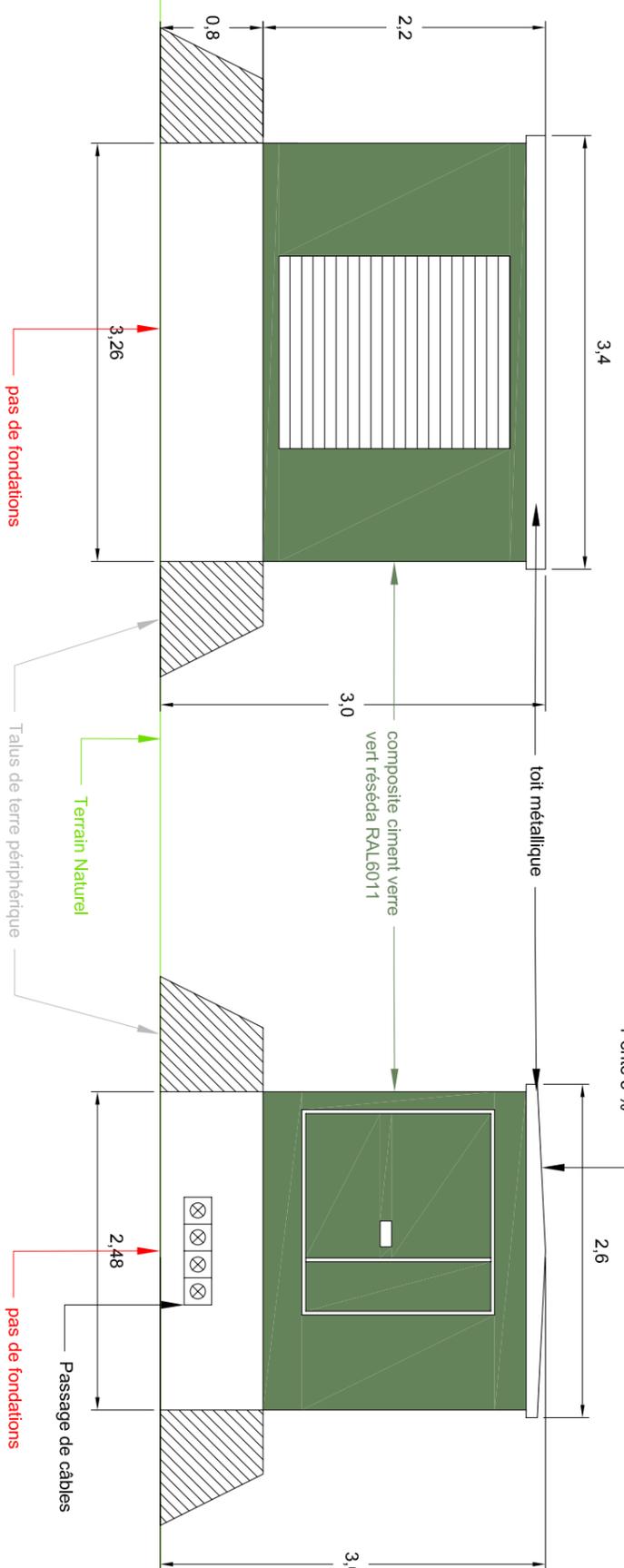
## 2.6 L'accès au site et configuration de la voirie interne

L'accès au site se fera via la voie communale « les Télots », accessible depuis la route départementale 980. Les accès existants sont correctement dimensionnés pour permettre le passage des camions lors de la phase de travaux. Aucun chantier d'aménagement n'est à prévoir à l'extérieur du site.

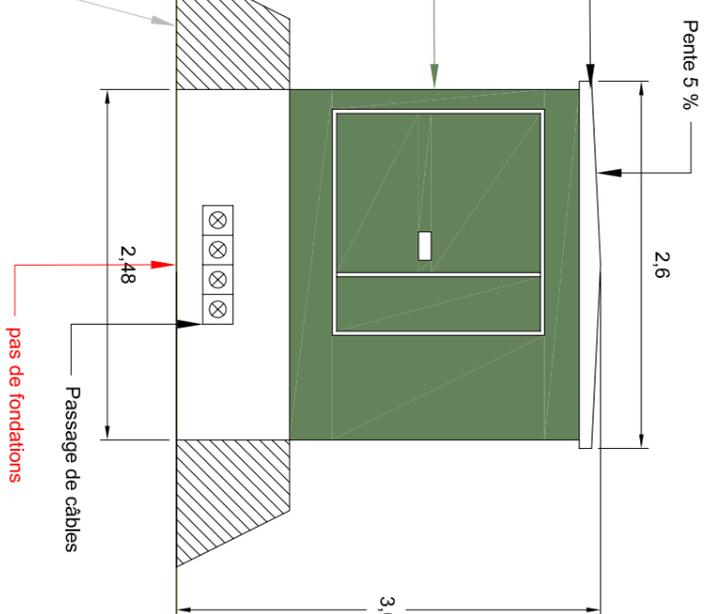




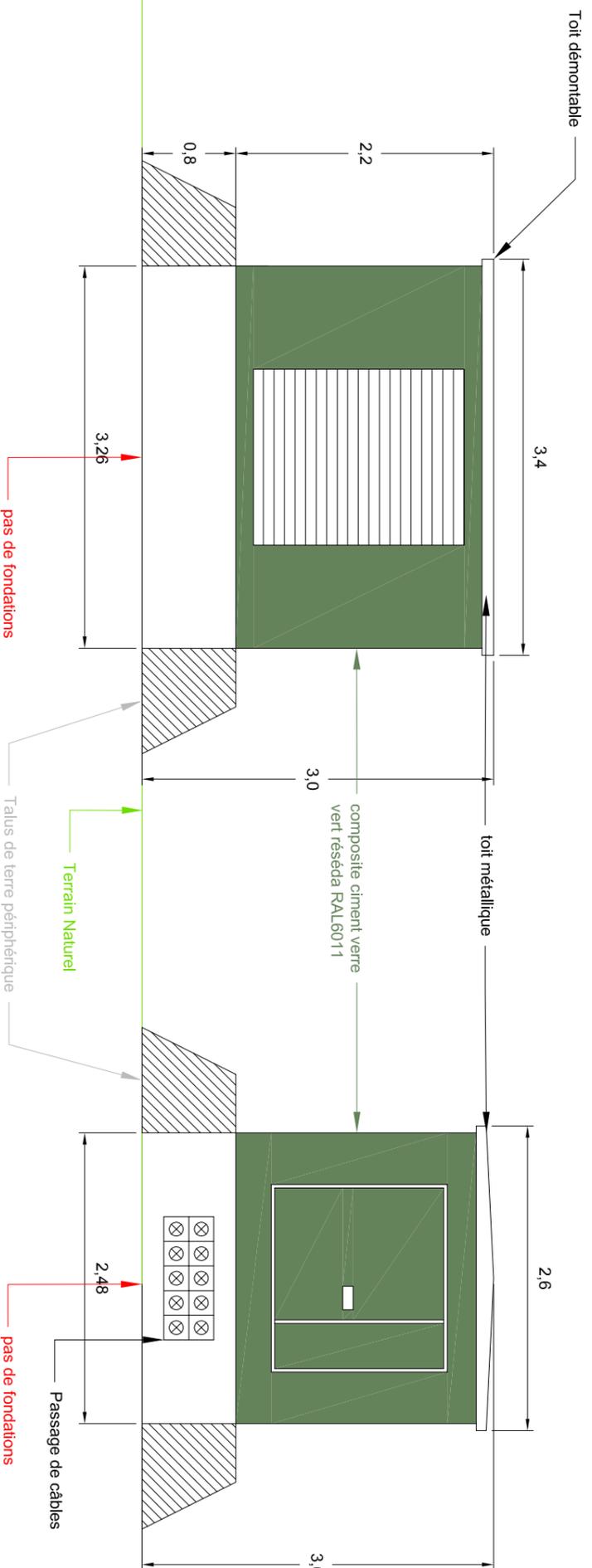
Sud



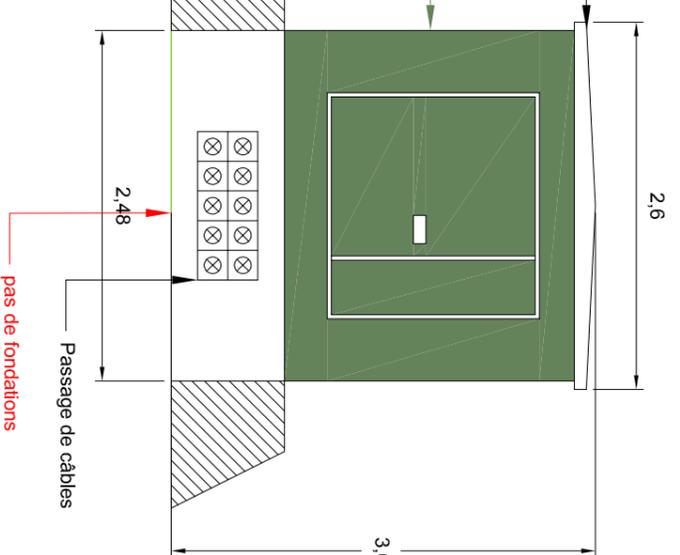
Ouest



Nord



Est

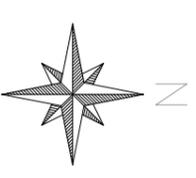


# Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40  
47 Rue J.A. Schumpeter  
34470 Perols

PC5-2  
Facades et toitures  
Poste de transformation

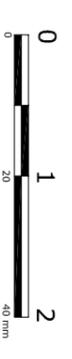
Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	951 et 954



## Informations

Couleur	vert RESEDA RAL 6011
---------	----------------------

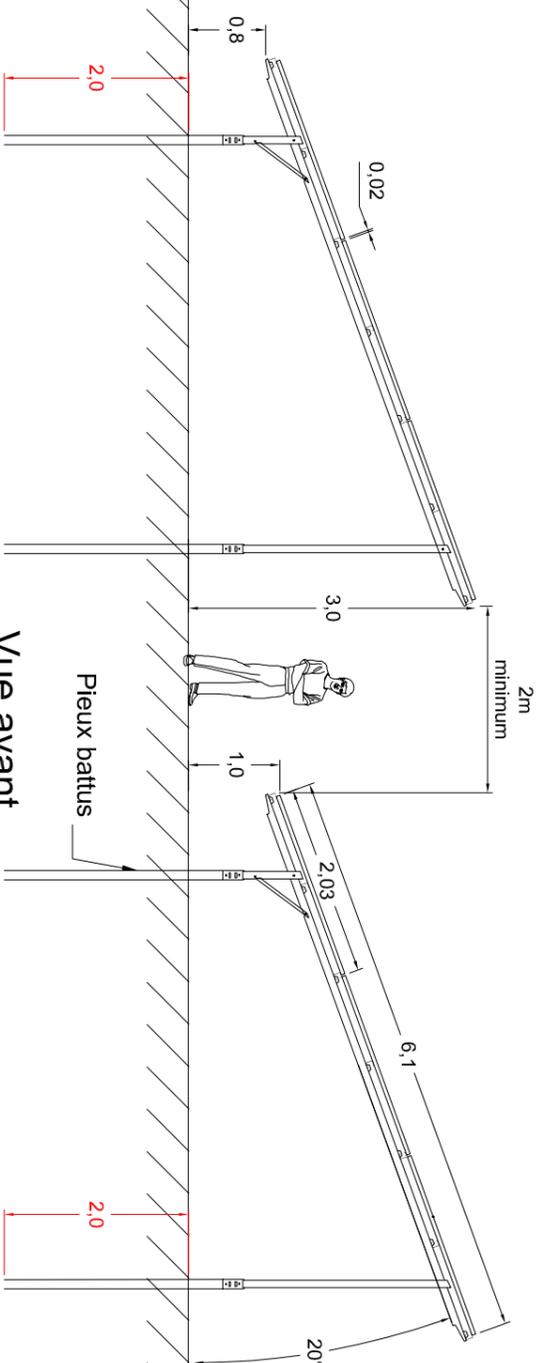
Echelle	1:50
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres



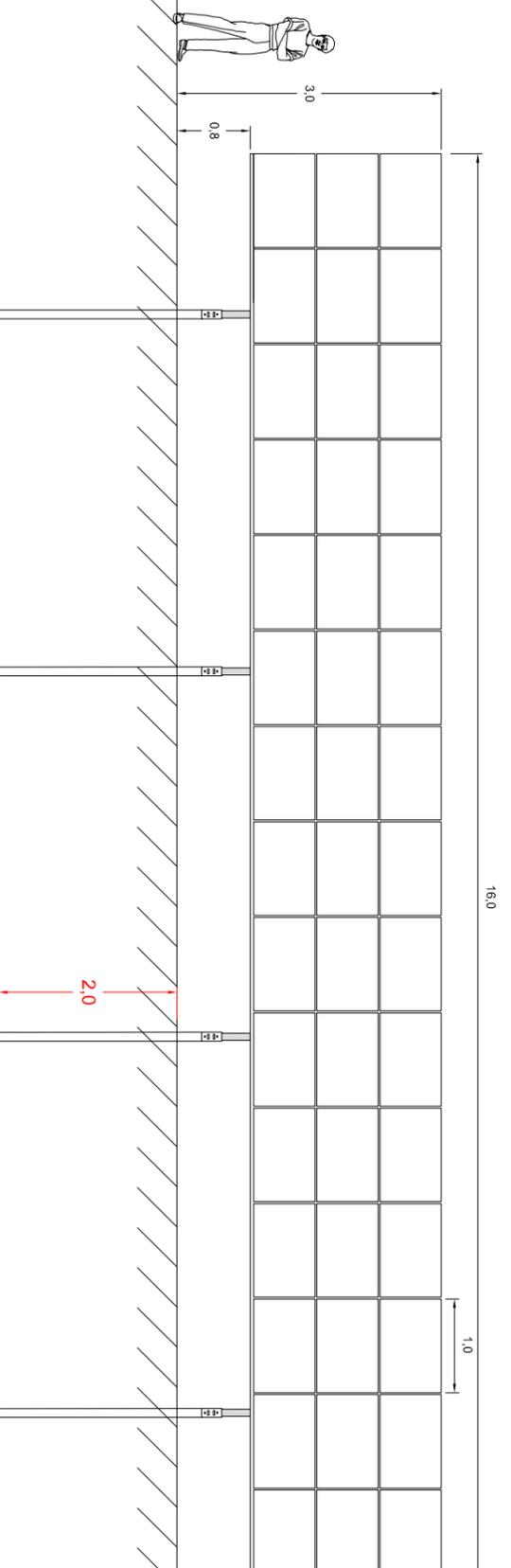
Date	Nom
30/07/2019	LLE
31/07/2019	AFI

Editeur	30/07/2019	LLE
Contrôle	31/07/2019	AFI

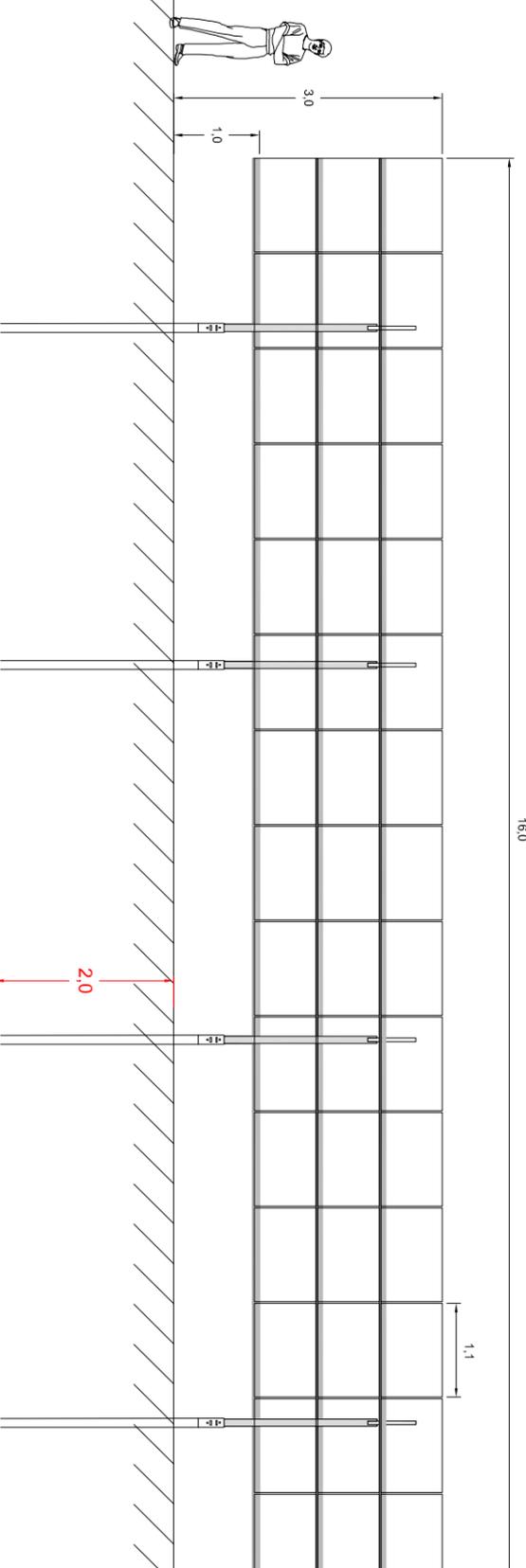
## Vue de profil



## Vue avant



## Vue arrière



## Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40  
47 Rue J.A. Schumpeter  
34470 Perols

PC5-3a  
Façades et toitures  
Structure support et modules  
photovoltaïque

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	951 et 954



### Informations

Couleur structure acier	RAL 9007
Couleur des panneaux	Bleu teinte naturelle

Echelle	1:75
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres



Date	Nom
Editeur 30/07/2019	LLE
Contrôle 31/07/2019	AFI

# Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40  
47 Rue J.A. Schumpeter  
34470 Perols

**PC5-3b**  
Façades et toitures  
Structure support et modules  
photovoltaïque adapté aux ovins

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	951 et 954



## Informations

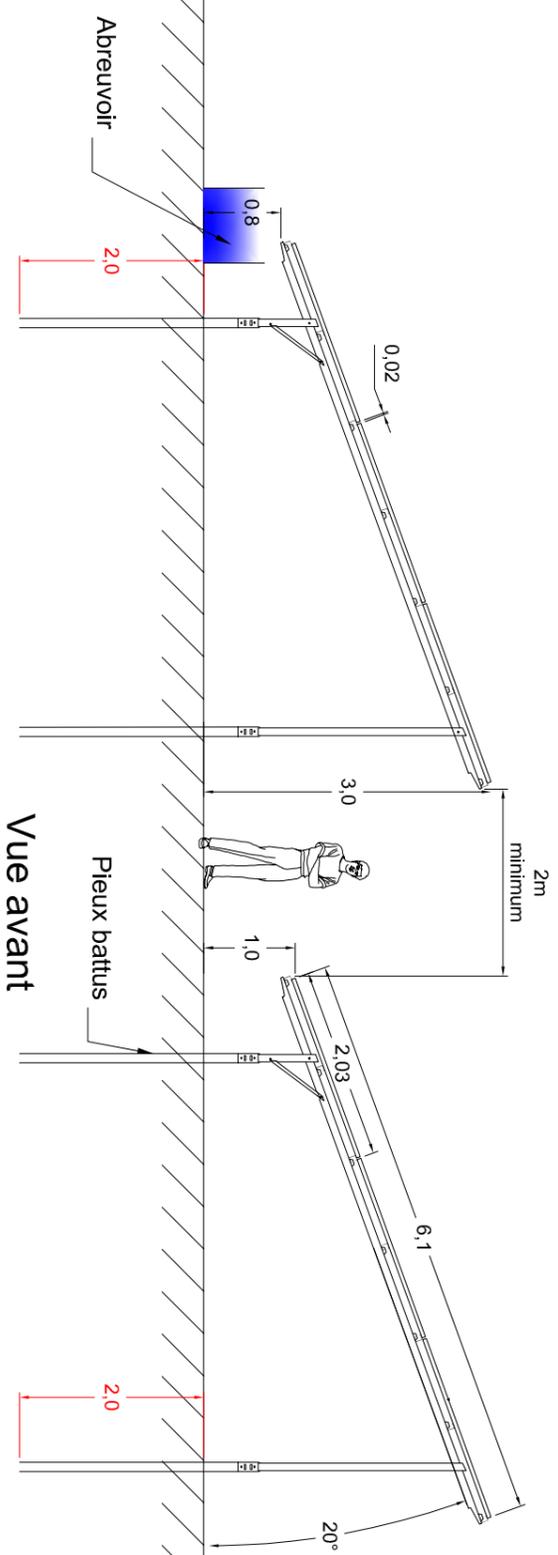
Couleur structure acier	RAL 9007
Couleur des panneaux	Bleu teinte naturelle

Echelle	1:75
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres

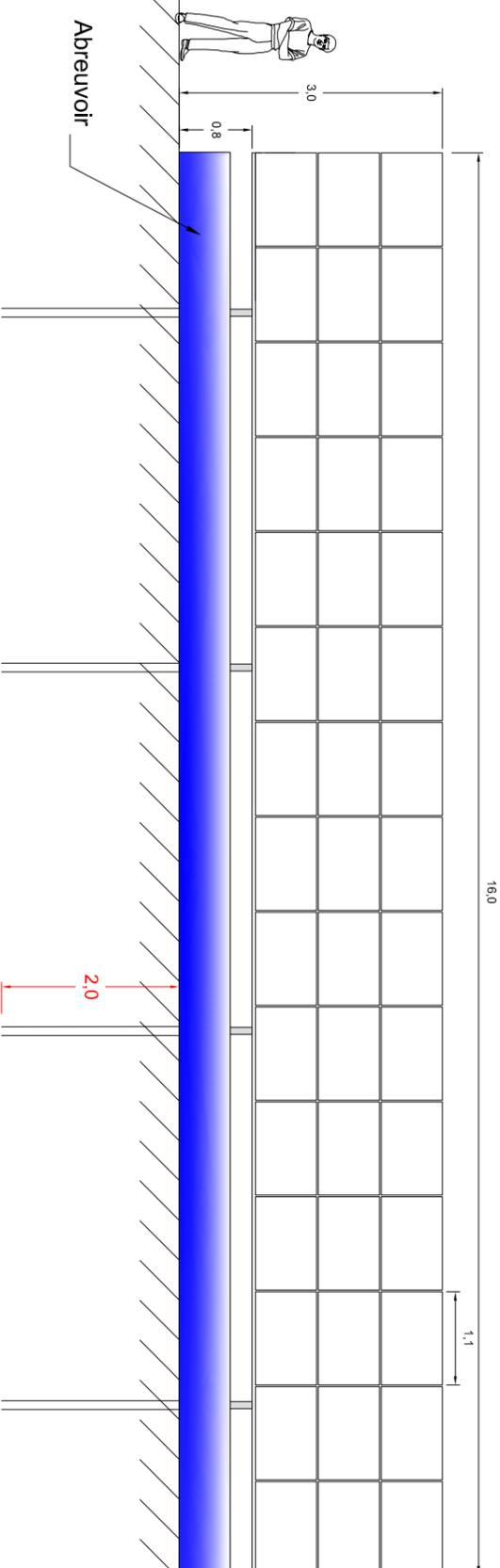


Date	Nom
Editeur 30/07/2019	LLE
Contrôle 31/07/2019	AFI

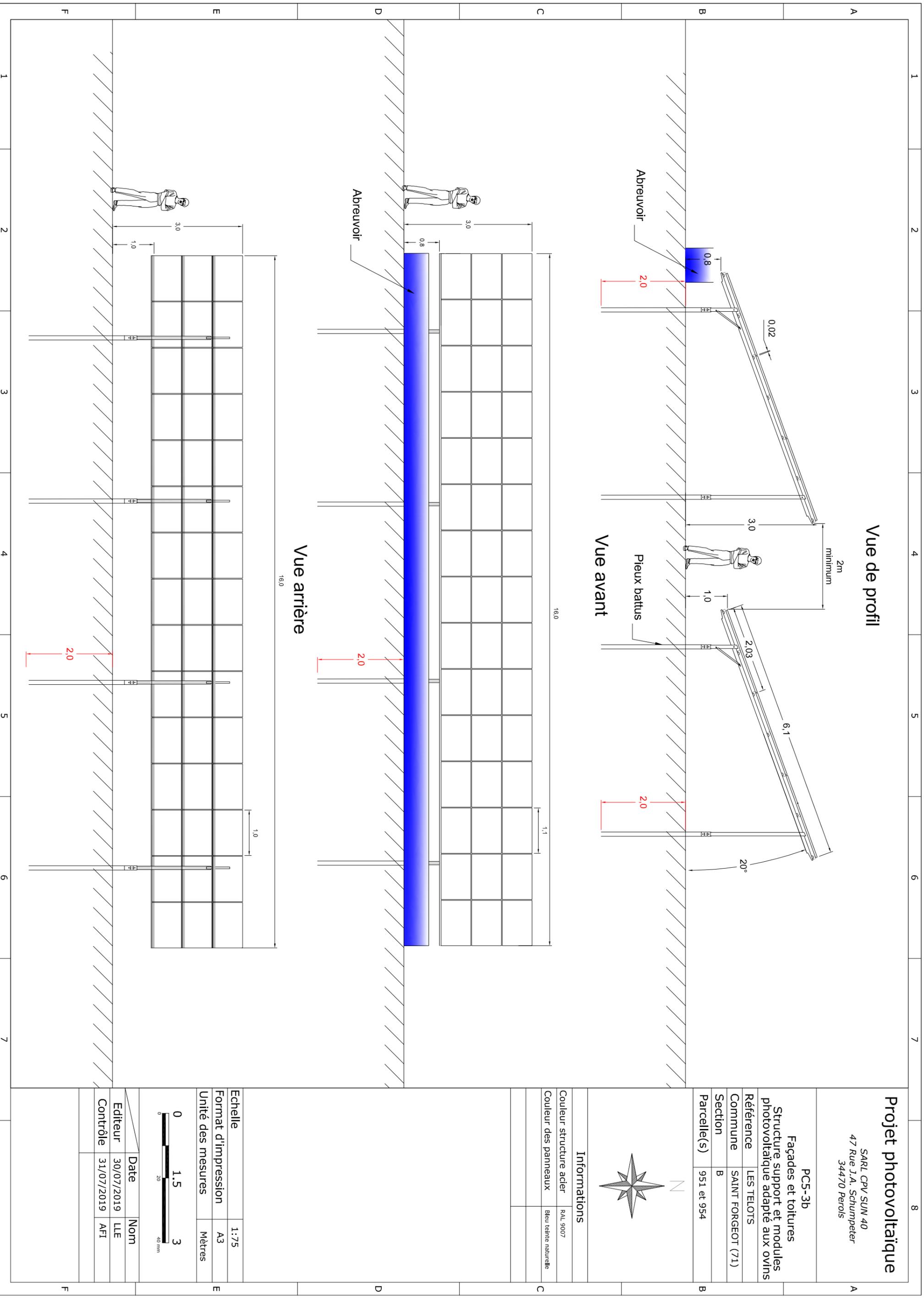
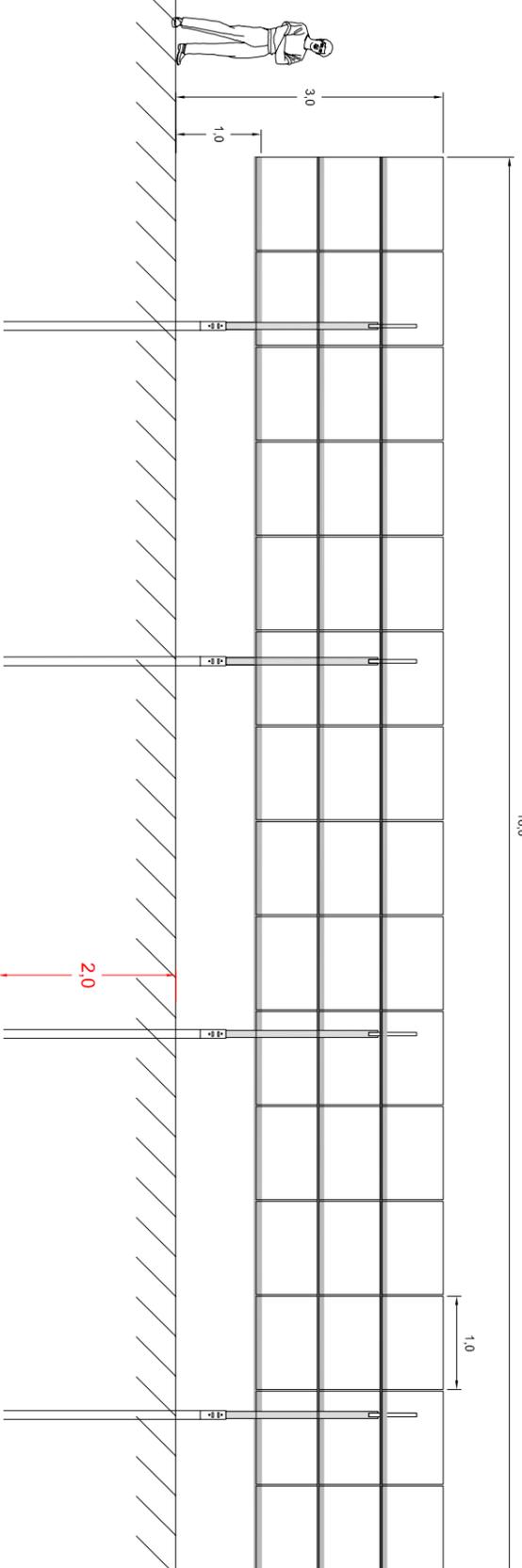
## Vue de profil

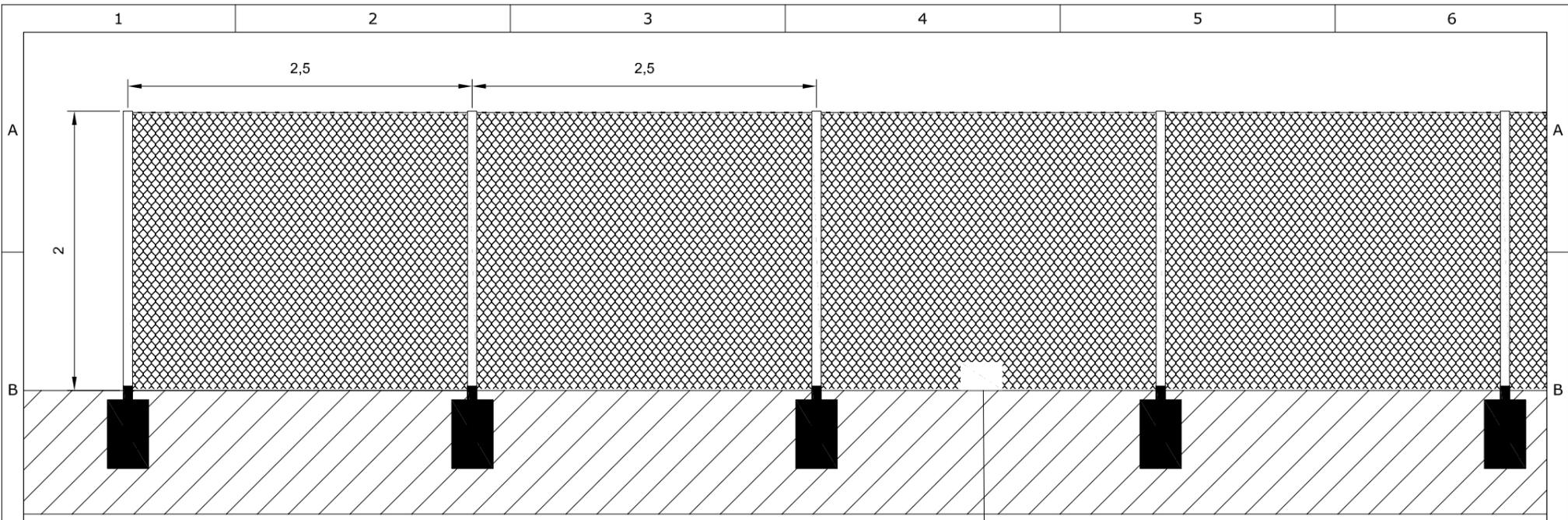


## Vue avant



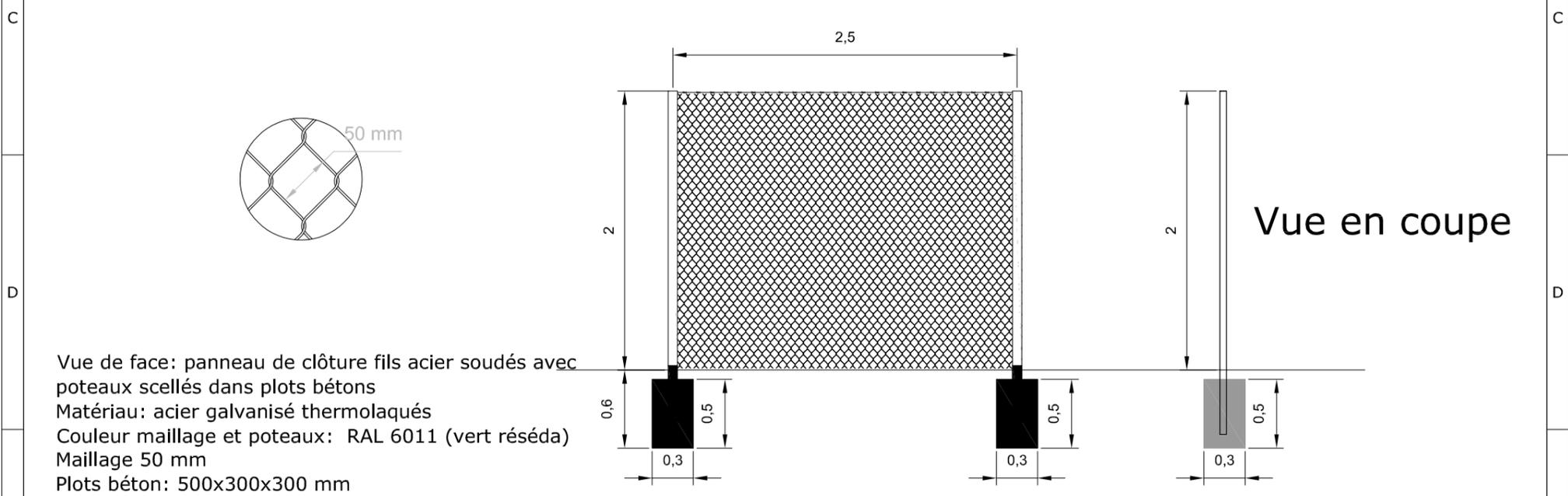
## Vue arrière





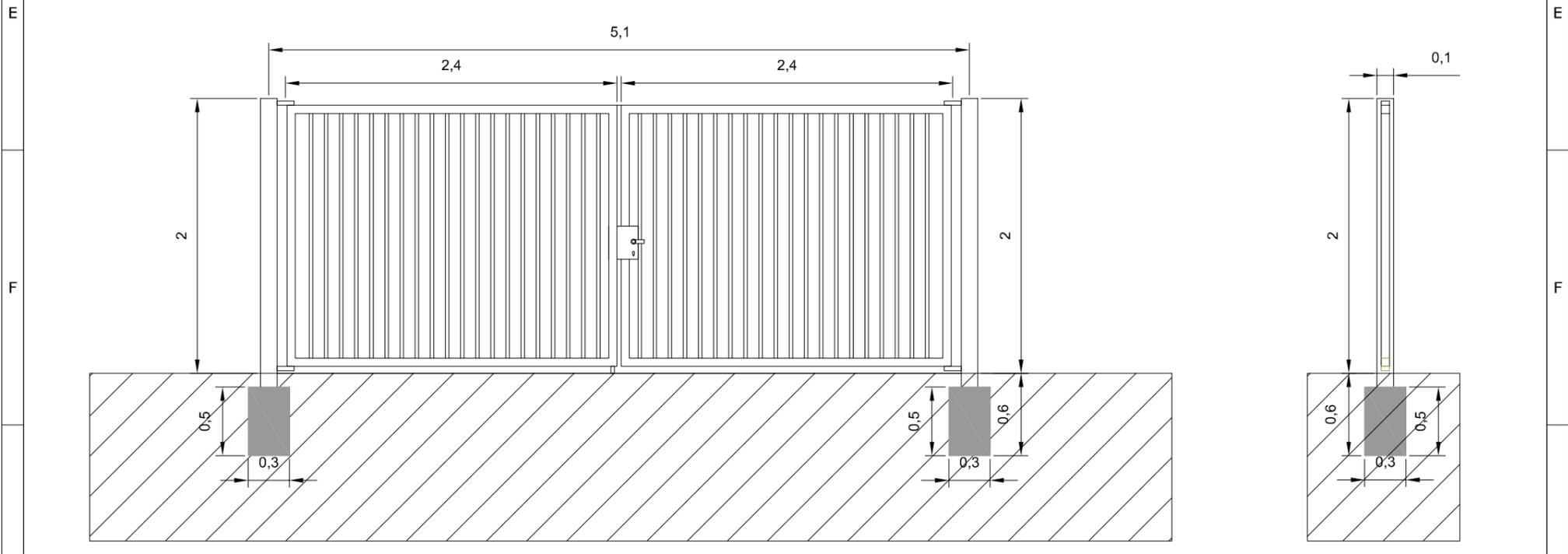
Vue de face: clôture fils acier soudés et poteaux de support  
 Matériau: acier galvanisé thermolaqués  
 Couleur: Acier galvanisé RAL 6011 (vert réséda)

— Passe gibier tous les 30 metres



Vue de face: panneau de clôture fils acier soudés avec poteaux scellés dans plots bétons  
 Matériau: acier galvanisé thermolaqués  
 Couleur maillage et poteaux: RAL 6011 (vert réséda)  
 Maillage 50 mm  
 Plots béton: 500x300x300 mm

Vue en coupe



Vue de face

Vue en coupe

Vue de face: portail pivotant à double vantaux avec poteaux scellés dans plots béton  
 Matériau: acier galvanisé thermolaqué  
 Couleur: Acier galvanisé RAL 6011 (vert réséda)

<b>Projet photovoltaïque</b>		<b>PC5-4</b> Façades et toitures Clôture occultante et portail		<b>Informations</b>			
Référence	LES TELOTS						
Commune	SAINT FORGEOT (71)						
Section	B						
Parcelle(s)	951 et 954	Date Editeur Contrôle		Nom LLE AFI		Echelle 1:40 Format A3 Unité Mètres	
SARL CPV SUN 40 47 Rue J.A. Schumpeter 34470 Perols							

**SARL CPV SUN 40**

47 Rue J.A.Schumpeter

34 470 PEROLS

Tel : 04 67 64 99 60

Fax : 04 67 73 24 30

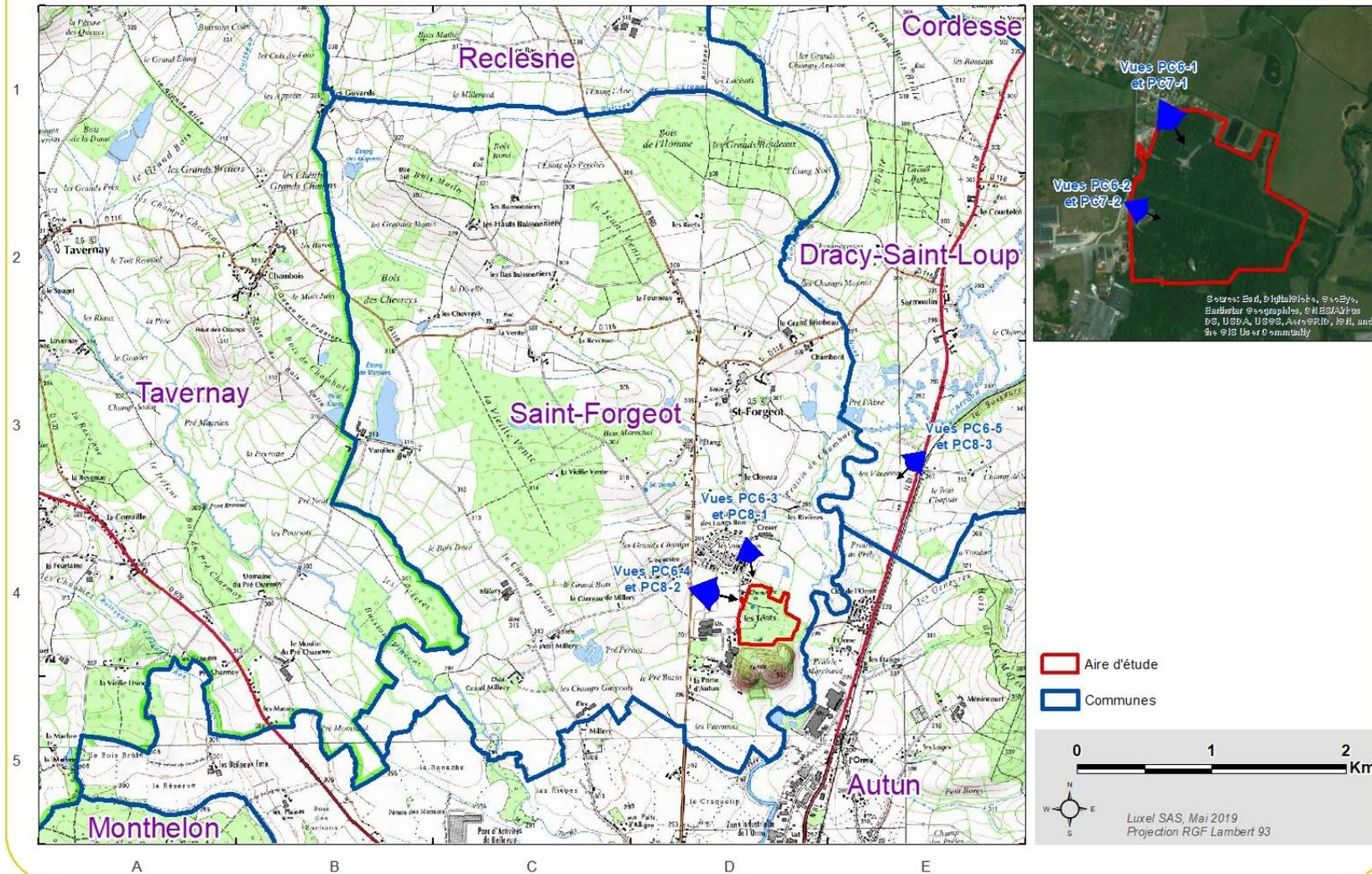
**PC 06 : Insertion du projet de  
construction dans son environnement**

**Commune de Saint-Forgeot  
Lieu-dit "Les Telots"**

**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tel: 04 76 62 64 90  
Fax 09 67 33 64 90

### PC01 - Localisation du projet

Projet de parc photovoltaïque de la commune de SAINT FORGEOT (71)



**Frédérique LONCHAMPT**  
 EURL d'ARCHITECTURE  
 2, Place Sainte Claire  
 38000 GRENOBLE  
 Tél. 04 76 52 54 90  
 Fax 09 67 33 54 90

PC6-1 – Insertion du projet vue proche



**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tél: 04 76 52 54 90  
Fax 09 67 33 54 90

PC6-2 – Insertion du projet vue proche



Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tél. 04 76 62 54 90  
Fax 09 67 83 54 90

PC6-3 – Insertion du projet vue lointaine



Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tel: 04 76 62 64 90  
Fax 09 67 83 64 90

PC6-4 – Insertion du projet vue lointaine



**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tel. 04 76 62 54 90  
Fax 09 67 83 54 90

PC6-5 – Insertion du projet vue lointaine



Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tél. 04 76 62 54 90  
Fax 09 67 83 54 90

**SARL CPV SUN 40**

47 Rue J.A.Schumpeter

34 470 PEROLS

Tel : 04 67 64 99 60

Fax : 04 67 73 24 30

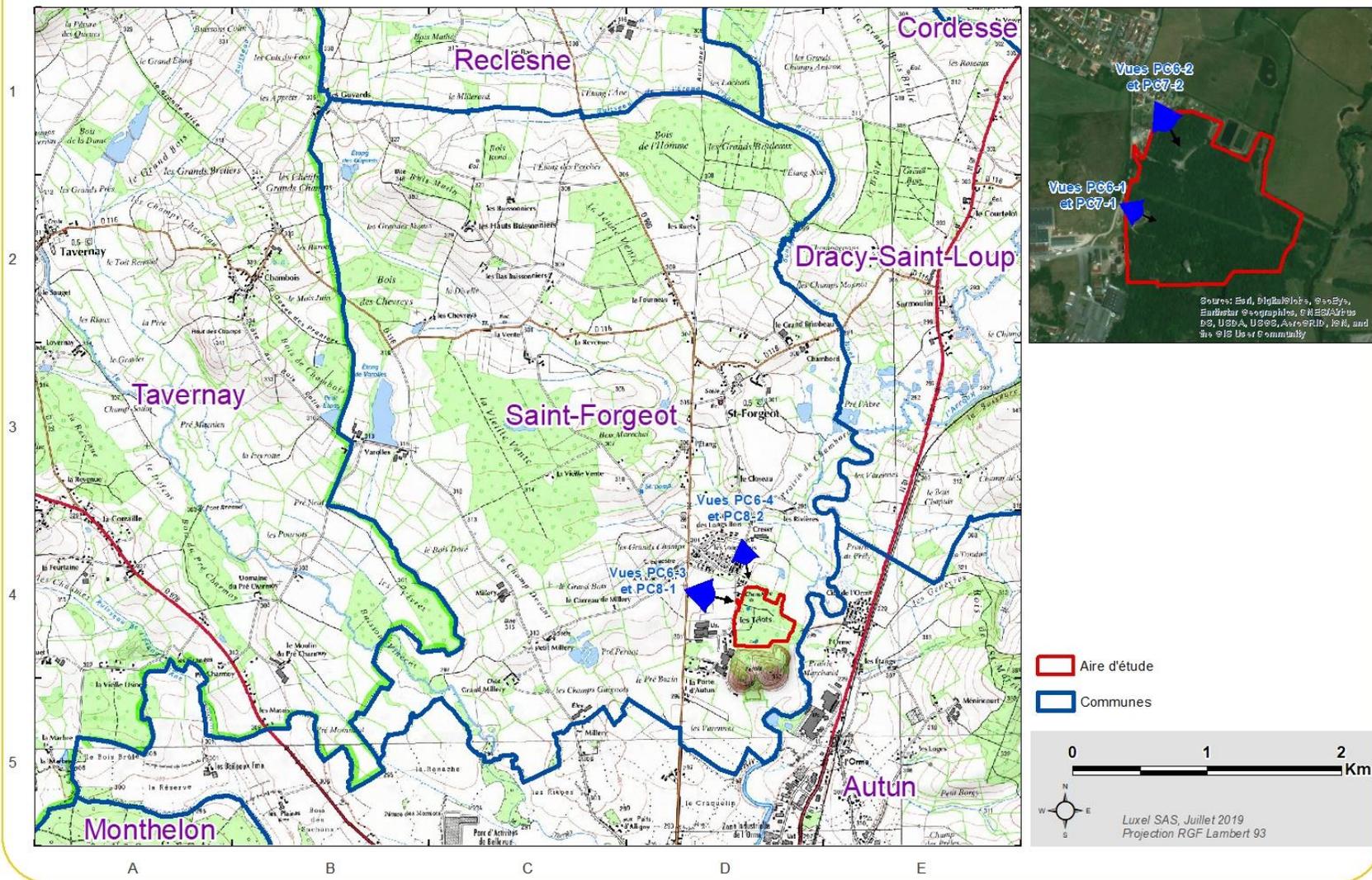
**PC 7 : Photographies permettant de situer le terrain dans son environnement**

**Commune de Saint-Forgeot  
Lieu-dit "Les Telots"**

**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tel. 04 76 52 54 90  
Fax 09 67 33 54 90

**PC01 - Localisation du projet**

Projet de parc photovoltaïque de la commune de SAINT FORGEOT (71)



PC 7 – Saint-Forgeot – "Les Telots" – Insertion du projet de construction dans son environnement

**Frédérique LONCHAMPT**  
 EURL d'ARCHITECTURE  
 2, Place Sainte-Claire  
 38000 GRENOBLE  
 Tél. 04 76 52 54 90  
 Fax 09 67 33 54 90

## PC7-1 - Photographie du terrain dans son environnement proche



## PC7-2 - Photographie du terrain dans son environnement proche



**SARL CPV SUN 40**

47 Rue J.A.Schumpeter

34 470 PEROLS

Tel : 04 67 64 99 60

Fax : 04 67 73 24 30

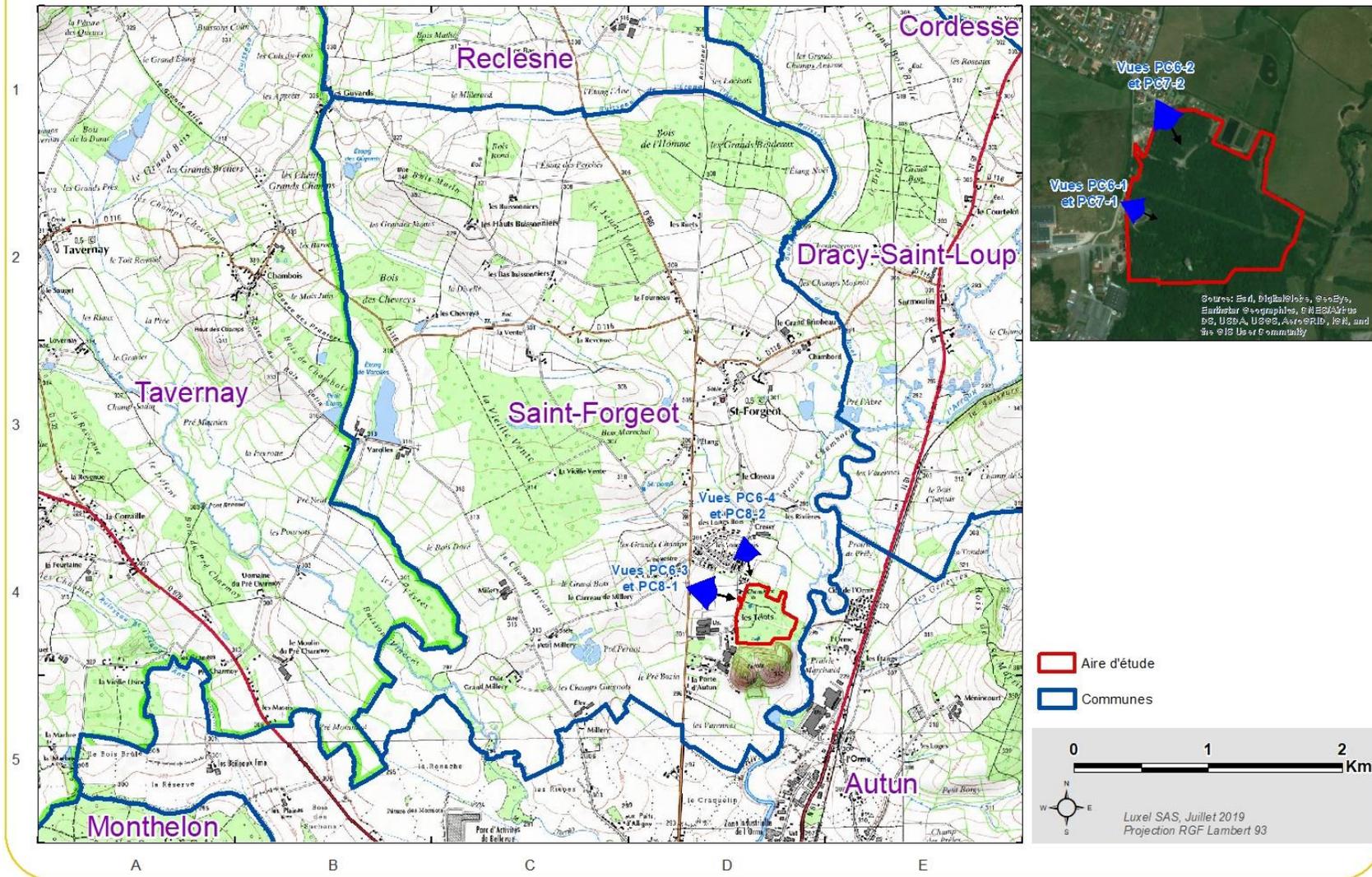
**PC 08 : Photographies permettant de situer le terrain dans son environnement**

**Commune de Saint-Forgeot  
Lieu-dit "Les Telots"**

**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
38000 GRENOBLE  
Tel: 04 76 62 64 90  
Fax 09 67 63 64 90

### PC01 - Localisation du projet

Projet de parc photovoltaïque de la commune de SAINT FORGEOT (71)



PC 8 – Saint-Forgeot – "Les Telots" – Photographies permettant de situer le projet dans son environnement lointain

### PC8-1 - Photographie du terrain dans son environnement lointain



**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte-Claire  
38000 GRENOBLE  
Tél. 04 76 52 54 90  
Fax 09 67 33 54 90

## PC8-2 - Photographie du terrain dans son environnement lointain



**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
63000 GRENOBLE  
Tel. 04 76 52 54 90  
Fax 09 67 33 54 90

**SARL CPV SUN 40**

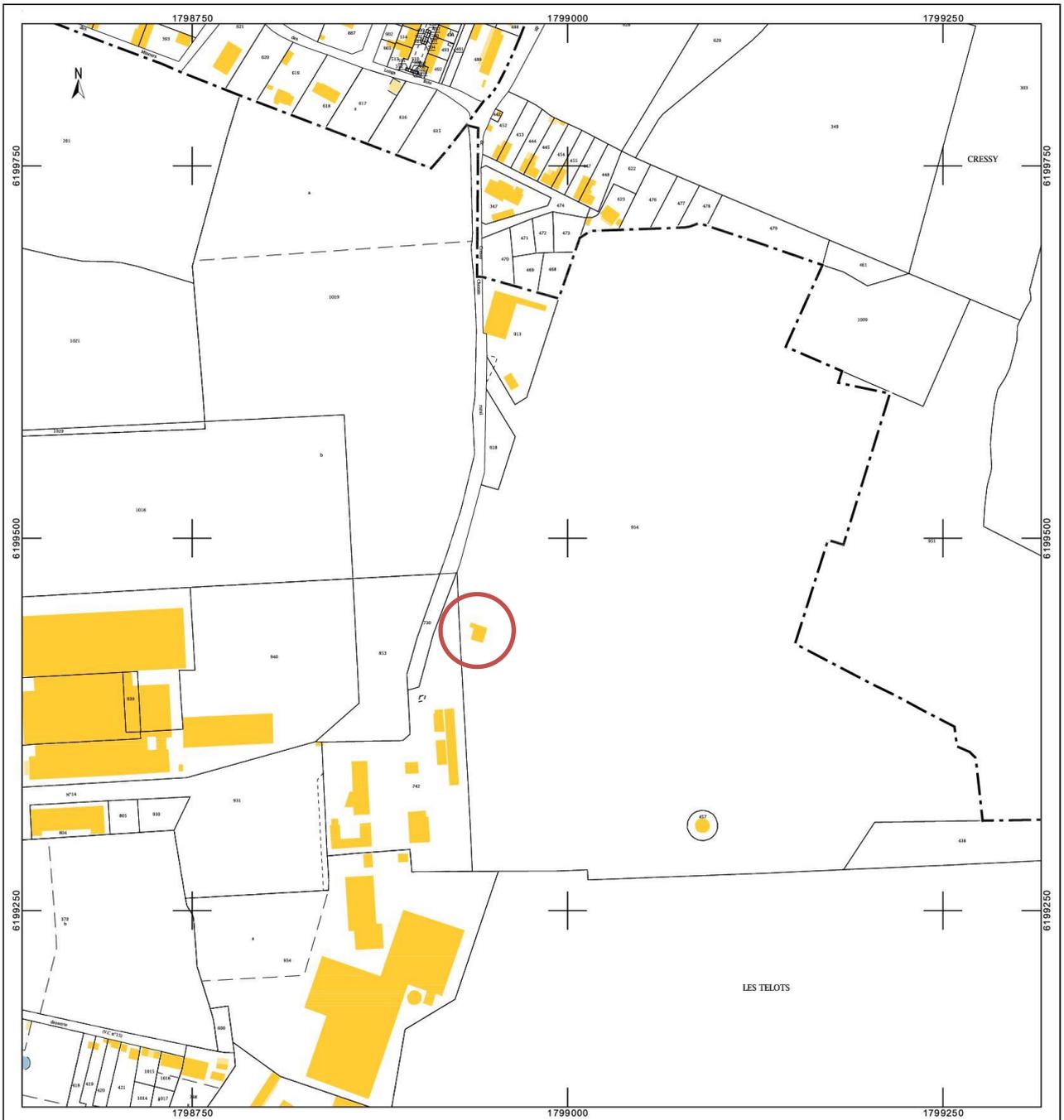
47 rue J.A Schumpeter  
34 470 PEROLS

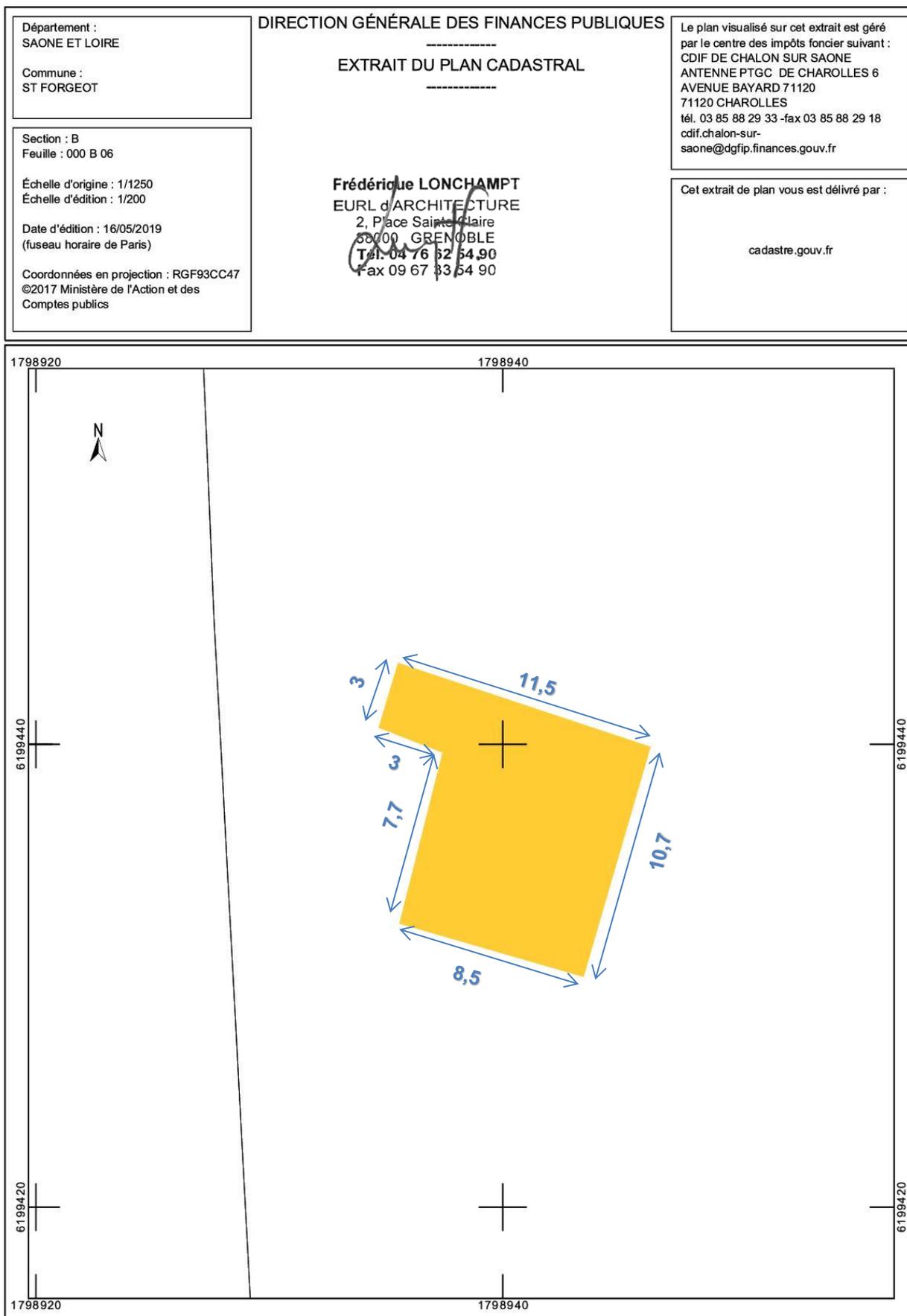
Tel : 04 67 64 99 60  
Fax : 04 67 73 24 30

**A1: PLAN DE MASSE DU BÂTIMENT A  
DEMOLIR**

**Commune de Saint-Forgeot (71)  
Parcelle B 954**

<p>Département : SAONE ET LOIRE</p> <p>Commune : ST FORGEOT</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p> <p><b>Frédérique LONCHAMPT</b> EURL d'ARCHITECTURE 2, Place Sainte Claire 38000 GRENOBLE Tél. 04 76 62 64 90 Fax 09 67 83 64 90</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CDIF DE CHALON SUR SAONE ANTENNE PTGC DE CHAROLLES 6 AVENUE BAYARD 71120 71120 CHAROLLES tél. 03 85 88 29 33 -fax 03 85 88 29 18 cdif.chalon-sur-saone@dgfip.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : B Feuille : 000 B 06</p> <p>Échelle d'origine : 1/1250 Échelle d'édition : 1/2500</p> <p>Date d'édition : 16/05/2019 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>	





**SARL CPV SUN 40**

47 rue J.A Schumpeter  
34 470 PEROLS

Tel : 04 67 64 99 60

Fax : 04 67 73 24 30

**A2 : PHOTOGRAPHIE DU BATIMENTS  
A DEMOLIR**

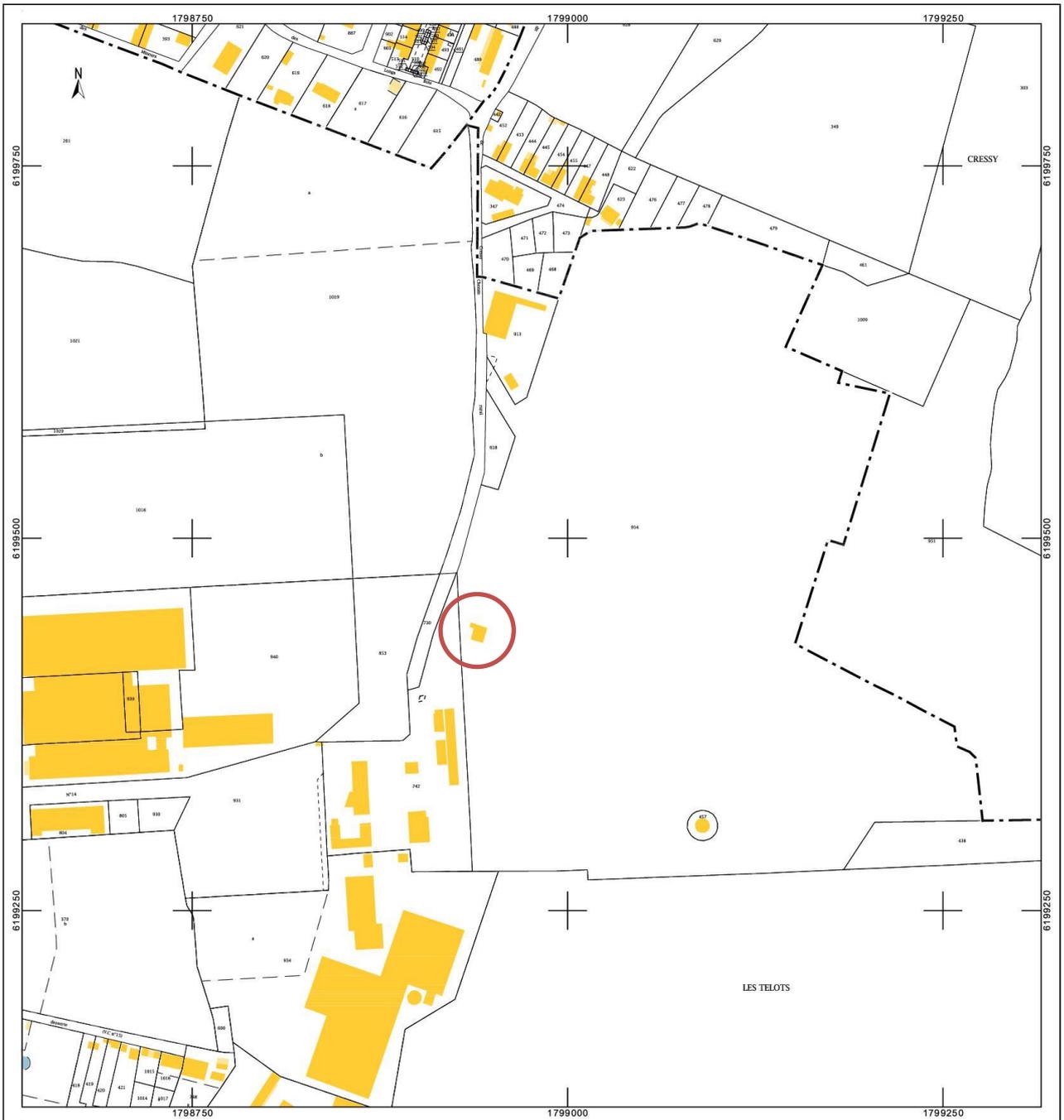
**Commune de Saint-Forgeot (71)**

**Parcelle B 954**

*A2 –SAINT-FORGEOT\_Plan de Masse du projet de démolition*

**Frédérique LONCHAMPT**  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
68000 GRENOBLE  
Tel. 04 76 62 64 90  
Fax 09 67 33 54 90

<p>Département : SAONE ET LOIRE</p> <p>Commune : ST FORGEOT</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p> <p><b>Frédérique LONCHAMPT</b> EURL d'ARCHITECTURE 2, Place Saint-Jacques 38000 GRENOBLE Tél. 04 76 52 54 90 Fax 09 67 83 54 90</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CDIF DE CHALON SUR SAONE ANTENNE PTGC DE CHAROLLES 6 AVENUE BAYARD 71120 71120 CHAROLLES tél. 03 85 88 29 33 -fax 03 85 88 29 18 cdif.chalon-sur-saone@dgfip.finances.gouv.fr</p> <p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>
---	---	--





A2 -SAINT-FORGEOT\_Plan de Masse du projet de démolition

Frédérique LONCHAMPT  
EURL d'ARCHITECTURE  
2, Place Sainte Claire  
63000 GRENOBLE  
Tel. 04 76 52 54 90  
Fax 09 67 33 54 90